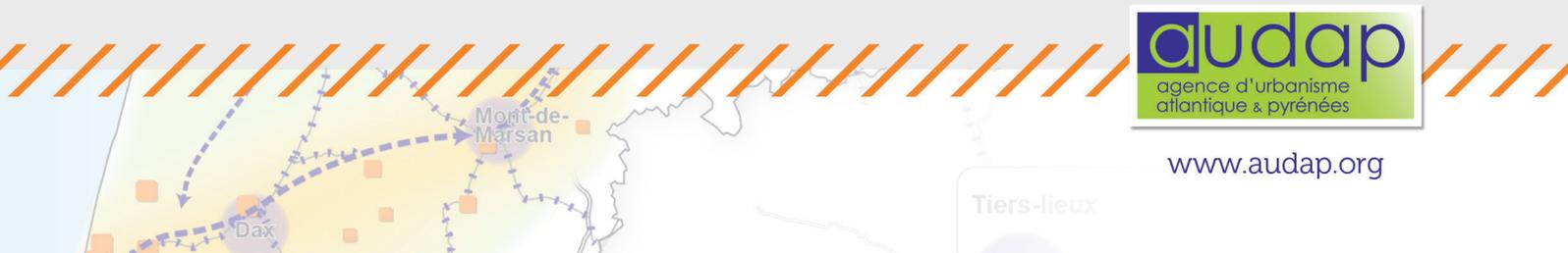




Accompagner le développement **des tiers-lieux en Aquitaine**

// Décembre 2013



www.audap.org

Tiers-lieux



Etude réalisée par l'AUDAP mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons :
Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France (CC BY-NC-ND 3.0 FR)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PARTIE 1 : QUELS GISEMENTS D'UTILISATEURS POUR LES TIERS LIEUX EN AQUITAINE ?	7
1. LES UTILISATEURS POTENTIELS « IMMÉDIATS »	8
1.1. Les indépendants.....	8
1.2. Les salariés à domicile	14
1.3. Les auto-entrepreneurs	16
2. LES UTILISATEURS POTENTIELS « ÉMERGENTS »	18
2.1. La structure des déplacements domicile travail à l'échelle régionale	18
2.2. Les salariés effectuant plus de 30 km aller-retour pour travailler ...	22
3. LES UTILISATEURS POTENTIELS « SPÉCIFIQUES »	24
4. CONCLUSION	25
PARTIE 2 : QUELS TIERS-LIEUX POUR MAILLER L'AQUITAINE ?	27
1. UNE APPROCHE TYPOLOGIQUE DES TIERS-LIEUX	28
2. LES CRITÈRES D'IMPLANTATION POUR LES TIERS-LIEUX	30
2.1. Quelles communes supports pour les tiers-lieux ?	30
2.2. Comment implanter les tiers-lieux dans les communes supports ?	32
3. ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION	34
PARTIE 3 : CONCLUSION	35
PARTIE 4 : ANNEXES	37
1. MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES CENTRALITÉS	38
2. COMMUNES PAR TYPE DE CENTRALITÉ	39

INTRODUCTION

La Région Aquitaine mène, depuis la fin des années 2000, une réflexion sur le télétravail et les espaces de travail partagé. Suite à l'émergence d'un certain nombre d'initiatives et au regard des enjeux pour les actifs aquitains, la Région a souhaité structurer cette dynamique.

Cette dernière s'appuie depuis 2011 sur la coopérative Tiers-Lieux afin de fédérer les initiatives à travers une démarche commune en Aquitaine. Elle a également lancé depuis janvier 2012 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui a notamment pour ambition d'accompagner les acteurs publics et privés dans le développement du télétravail. En 2013, ce sont 45 porteurs de projet de tiers-lieux qui se sont fait connaître.

Pour favoriser le développement et la réussite de ces projets, la Région Aquitaine a fait appel, dès la fin de l'année 2012, aux Agences d'Urbanisme de Bordeaux Métropole (a'urba) et Atlantique et Pyrénées (AUDAP).

Dans cette phase de consolidation et de structuration de la démarche, le présent rapport synthétise le travail confié à l'AUDAP. Il comporte deux entrées :

- La première concerne le besoin d'identification des gisements d'utilisateurs potentiels pour les tiers-lieux. Ces gisements sont présentés en trois grandes typologies : les gisements immédiats, émergents et spécifiques. Ils sont présentés sous la forme d'un diagnostic régional, un portrait de territoire à l'EPCI étant proposé par ailleurs.
- La deuxième entrée de ce rapport est une démarche prospective de ce que pourrait être un maillage régional en tiers-lieux. Ce travail s'appuie à la fois sur le diagnostic régional proposé dans la première partie, sur les centralités régionales, les infrastructures de transport et l'objectivisation des déplacements domicile-travail. Cette démarche est complétée par une analyse des critères d'implantation des tiers-lieux.

Le présent rapport n'a pas vocation à retranscrire l'ensemble du travail réalisé par l'AUDAP. Il est une synthèse des réponses qu'elle a pu apporter au regard des questionnements des partenaires liés à cette étude : la Région, Tiers-Lieux et les porteurs de projet. Ces réponses sont issues de travaux partagés lors de comités techniques et de pilotage de l'étude.

Les résultats de la grande enquête sur le télétravail et les tiers-lieux feront l'objet d'un livrable spécifique sous la forme d'un poster. La base des réponses sera transmise à la Région et à Tiers-lieux qui la diffuseront auprès des porteurs de projet.

PARTIE 1 :

QUELS GISEMENTS D'UTILISATEURS POUR LES TIERS LIEUX EN AQUITAINE ?

Entre 400 000 et 500 000 Aquitains exerçaient en 2008 une profession à forte probabilité de télétravail. Ces Aquitains devraient constituer une cible privilégiée pour les espaces de travail partagé. Pourtant, ce gisement d'utilisateurs potentiels n'est ni réparti de manière homogène sur le territoire régional, ni mobilisable tant en totalité qu'immédiatement.

Par ailleurs, les espaces de travail partagé proposent des services (bureau, imprimante professionnelle, très haut débit, salle de réunion et visioconférence) qui peuvent parfaitement répondre à des besoins ponctuels d'entreprises situées à proximité, tout comme à des professionnels de passage.

De fait, comme l'usage d'un tiers-lieu est multiple, ses utilisateurs potentiels le sont tout autant. Il est toutefois entendu que la réussite d'un tiers-lieu repose avant tout sur la communauté qui se crée autour du projet et qu'elle est donc un préalable indispensable. Pour autant, la réussite d'un tiers-lieu dépend également de sa capacité à être attractif et à renouveler ses utilisateurs.

Le tableau ci-dessous recense les différents types d'utilisateurs potentiels qui ont été identifiés dans le cadre de l'étude :

Utilisateurs potentiels « immédiats »			
Les indépendants	Les auto-entrepreneurs	Les télétravailleurs salariés	Les commerciaux nomades
Utilisateurs potentiels « émergents »			
Les salariés pouvant pratiquer le télétravail mais ne le faisant pas		Les salariés souhaitant pratiquer le télétravail mais ne le pouvant pas	
Utilisateurs potentiels « spécifiques »			
Les salariés ou les indépendants de passage (pour raisons professionnelles ou autres)	Les télétravailleurs migrants (salariés ou indépendants)		Les entreprises locales avec des besoins ponctuels (bureaux, visioconférence, salle de réunion)

Cette première partie a pour objectif de présenter ces différents types de gisements d'utilisateurs potentiels à une échelle régionale avec les données disponibles.

Il est à noter que ces données sont disponibles à l'EPCI sur le site de la Région :

http://dynmap.aquitaine.fr/tiers_lieux_aquitains/flash/

Les analyses exposées par la suite sont réalisées à une échelle régionale.

Les utilisateurs potentiels immédiats correspondent à quatre types de professionnels :

- les indépendants (qu'ils travaillent à domicile ou pas),
- les salariés en télétravail à domicile,
- les auto-entrepreneurs,
- les commerciaux nomades.

Les données disponibles sur le site de l'INSEE permettent d'estimer le gisement d'utilisateurs potentiels en indépendants et en salariés en télétravail à domicile. Ces estimations sont issues du traitement des migrations pendulaires (fichier détail) que l'AUDAP a enrichi en distances à vol d'oiseau de commune à commune. Ces estimations reposent sur des hypothèses relatives aux variables de la base de l'INSEE. Elles ne constituent donc pas un dénombrement précis. De plus, elles correspondent à des données de stock datant de 2009. Les dynamiques locales qui auraient pu émerger depuis cette date n'ont pu être prises en compte dans ce travail.

Concernant les auto-entrepreneurs, les données utilisées sont celles de l'INSEE sur le nombre de créations d'auto-entreprises en 2011. En revanche, il n'existe pas de bases de données permettant d'identifier les commerciaux nomades qui pourraient être de potentiels utilisateurs pour les tiers-lieux. Il y a donc un travail spécifique à réaliser par les porteurs de projets auprès des entreprises locales pour identifier ces utilisateurs voire même auprès des entreprises disposant d'un ou plusieurs commerciaux nomades. Une action portée à l'échelle régionale pourrait avoir tout son sens.

Il est à noter que l'a'urba, dans le cadre de l'étude, a commandé à l'INSEE des données relatives au recensement de la population et des déclarations automatisées des données sociales (DADS) pour un nombre limité de territoires. Ces données achetées permettent sans doute une estimation plus précise des volumes d'indépendants à domicile, de salariés à domicile et d'actifs ayant une profession à forte probabilité de télétravail réalisant plus de 30 kilomètres aller/retour. Toutefois au regard du coût trop important à une échelle régionale de ces données, l'AUDAP a traité l'information statistique qui était disponible gratuitement.

1.1. Les indépendants

Les indépendants sont à l'initiative de la plupart des tiers-lieux qui existent aujourd'hui en Aquitaine. Ils constituent même des communautés d'utilisateurs qui font vivre ces espaces.

Les raisons en sont multiples, les tiers-lieux permettent aux indépendants :

- de disposer d'un espace professionnel qu'ils peuvent mutualiser : bureau, salle de réunion, internet très haut débit, système de visioconférence, ...
- de rompre leur isolement au travail en créant des relations professionnelles et amicales avec d'autres indépendants comme dans n'importe quelle entreprise,
- de bénéficier d'un réseau professionnel qui peut être source d'activités et de nouveaux projets : réponses en commun à des appels à projet, disponibilité dans un même lieu de plusieurs compétences, ...

Quel que soit l'ensemble des raisons, il paraît évident que ces espaces permettent une professionnalisation accrue des indépendants et qu'ils peuvent être source d'épanouissement personnel et de nouveaux projets créateurs de richesses pour les territoires dans lesquels s'inscrivent ces tiers-lieux.

De fait, lorsque des porteurs de projet souhaitent estimer le potentiel d'utilisateurs pour leurs tiers-lieux, il est indispensable de connaître le nombre d'indépendants. L'AUDAP propose deux approches pour identifier ce gisement. La première concerne les indépendants qui travaillent à domicile, la seconde les indépendants qui réalisent plus de 30 kilomètres aller/retour pour se rendre à leur lieu de travail.

Ces deux approches reposent sur des estimations à partir des migrations pendulaires 2009 de l'INSEE (issues du recensement de la population). Il s'agit de données disponibles gratuitement que l'AUDAP a enrichies en distance à vol d'oiseau de commune à commune.

Ainsi, les indépendants sont sélectionnés à partir de la condition d'emplois non-salariés indépendants. Seules deux catégories socioprofessionnelles, cadres et professions intellectuelles supérieures et les professions

intermédiaires, sont retenues (ne sont donc pas pris en compte les artisans, commerçants et chefs d'entreprises et cette hypothèse est relâchée quand on estime le nombre total).

La part qui travaille à domicile est estimée à partir des hypothèses suivantes : ils travaillent dans leur commune de résidence et n'utilisent aucun moyen de transport pour se rendre à leur lieu de travail.

Les indépendants qui travaillent à plus de 30 kilomètres aller/retour sont estimés tous modes de transport confondus.

Les deux sous-parties suivantes présentent ces deux catégories.

1.1.1. Les indépendants à domicile

A l'échelle de l'Aquitaine en 2009, il y a un gisement d'environ 3 000 indépendants qui travaillent à domicile selon les hypothèses retenues.

Coeur de cible		
Départements	Nombre d'indépendants à domicile en 2009	Poids des indépendants à domicile en 2009
Dordogne	421	14%
Gironde	1 426	46%
Landes	310	10%
Lot-et-Garonne	248	8%
Pyrénées-Atlantiques	671	22%
Aquitaine	3 076	100%

Ces utilisateurs potentiels ne sont pas géographiquement répartis de manière homogène. A elle seule, la Gironde représente 46% du volume global. Elle est suivie par les Pyrénées-Atlantiques (22%), la Dordogne (14%), les Landes (10%) et le Lot-et-Garonne (8%).

Cette répartition est cohérente avec le poids de chaque département en termes d'actifs puisque la Gironde représente 46% des actifs en Aquitaine, les

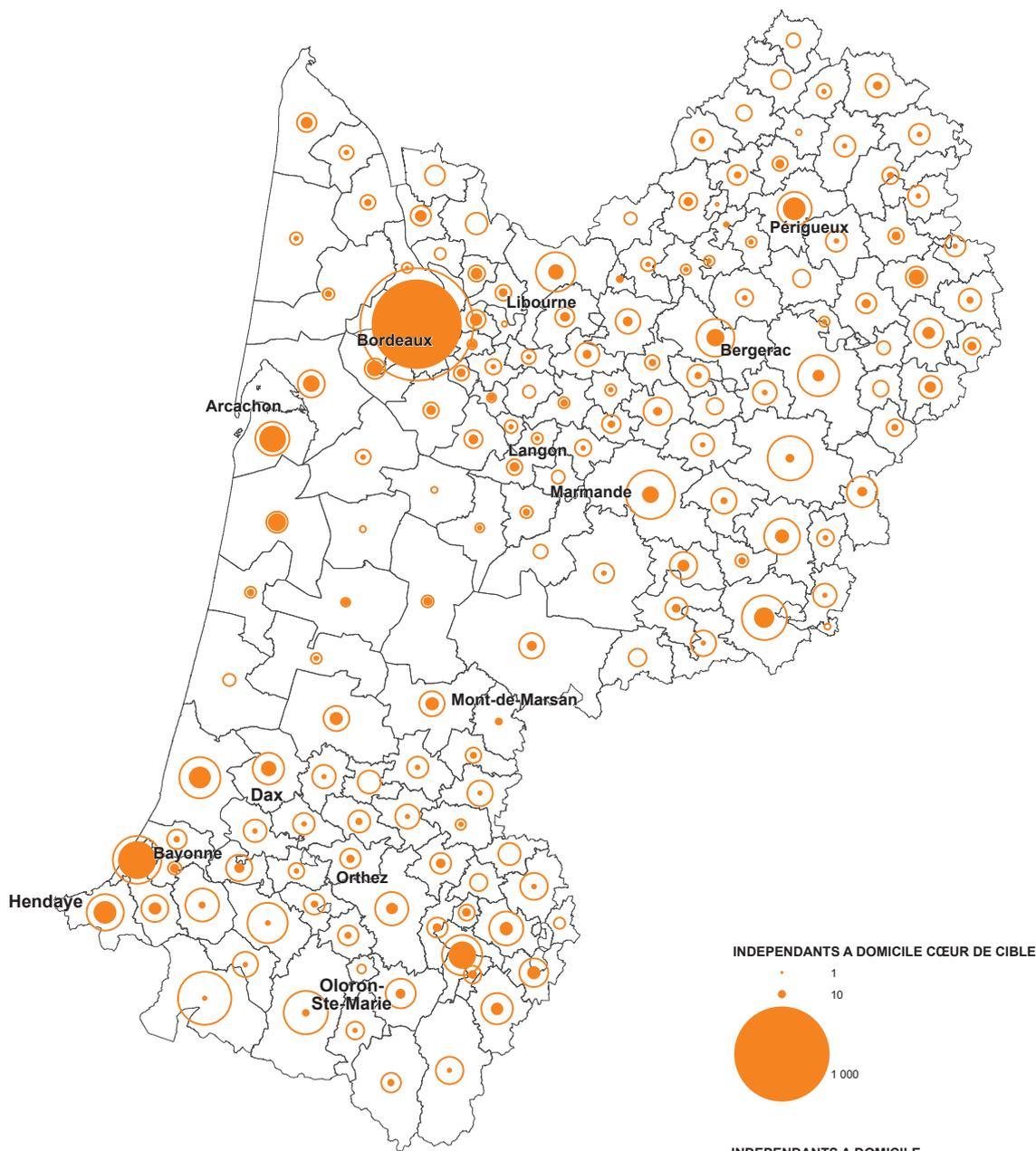
Pyrénées-Atlantiques 20%, la Dordogne et les Landes 12% et le Lot-et-Garonne 10%.

En 2009, les indépendants à domicile représentent dans leur globalité environ 17 000 actifs. La part de ceux identifiés comme cœur de cible dans le volume global est d'environ 20%.

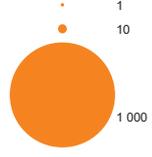
Nombre total d'indépendants à domicile		
Départements	Nombre d'indépendants à domicile en 2009	Poids des indépendants à domicile en 2009
Dordogne	3 398	20%
Gironde	4 181	25%
Landes	2 097	12%
Lot-et-Garonne	2 525	15%
Pyrénées-Atlantiques	4 666	28%
Aquitaine	16 867	100%

Par département, il est à constater, qu'en termes relatifs, les poids de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques sont sensiblement plus élevés que précédemment.

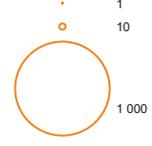
INDÉPENDANTS A DOMICILE : COEUR DE CIBLE ET NOMBRE TOTAL EN 2009



INDÉPENDANTS A DOMICILE CŒUR DE CIBLE



INDÉPENDANTS A DOMICILE



□ EPCI



Sources : INSEE, RP 2009 ; IGN RGE
Traitements : AUDAP - 12/2013

La carte des indépendants à domicile identifiés par l'AUDAP permet d'illustrer l'hétérogénéité des situations en Aquitaine selon les territoires.

Les indépendants à domicile estimés par l'AUDAP sont très présents au niveau des agglomérations.

Même si la superficie des EPCI rend la lecture de la carte complexe, il est cependant évident que pour les Pyrénées-Atlantiques, plus on s'éloigne des agglomérations plus le potentiel tend à décroître.

Dans les Landes, le gisement tend à se concentrer sur deux axes : de la Communauté de communes de Marenne-Adour-Côte-Sud à l'Agglomération du Marsan et dans le Nord des Landes autour de Biscarrosse.

En Gironde, le poids de la Communauté urbaine de Bordeaux est remarquable tout comme celui de sa première ceinture. Trois axes se dessinent : un vers l'agglomération d'Arcachon, un vers Langon et un vers l'agglomération de Libourne.

En Dordogne, le gisement se concentre sur les agglomérations de Bergerac et de Périgueux et dessine deux axes : Bordeaux Bergerac et Bordeaux Périgueux. Il convient de noter un gisement potentiel dans et autour de Sarlat.

Enfin le gisement dans le Lot-et-Garonne a tendance à se structurer autour des agglomérations de Marmande et d'Agen sur un axe Bordeaux-Marmande-Agen.

1.1.2. Les indépendants qui font de plus de 30 kilomètres aller/retour

A l'échelle de l'Aquitaine en 2009, il y a un gisement d'environ 3 000 indépendants qui travaillent à plus de 30 kilomètres aller/retour de leur domicile selon les hypothèses retenues par l'AUDAP.

Coeur de cible		
Départements	Nombre d'indépendants navetteurs en 2009	Poids des indépendants navetteurs en 2009
Dordogne	270	9%
Gironde	1 395	47%
Landes	357	12%
Lot-et-Garonne	287	10%
Pyrénées-Atlantiques	668	22%
Aquitaine	2 978	100%

Ces utilisateurs potentiels ne sont pas répartis géographiquement de manière homogène. A elle seule, la Gironde représente 47% du volume global.

Elle est suivie par les Pyrénées-Atlantiques (22%), les Landes (12%), le Lot-et-Garonne (10%) et la Dordogne (9%). Cette répartition est cohérente avec le poids de chaque département en termes d'actifs à l'échelle régionale.

En 2009, les indépendants travaillant à plus de 30 km aller/retour représentent dans leur globalité 9 273 actifs. La part de ceux identifiés par l'AUDAP comme cœur de cible dans le nombre total d'indépendants navetteurs est donc d'environ 32%.

Nombre total d'indépendants navetteurs		
Départements	Nombre d'indépendants navetteurs en 2009	Poids des indépendants navetteurs en 2009
Dordogne	1 269	14%
Gironde	4 211	45%
Landes	1 190	13%
Lot-et-Garonne	816	9%
Pyrénées-Atlantiques	1 787	19%
Aquitaine	9 273	100%

La carte sur la page suivante représente les indépendants navetteurs à l'échelle régionale par EPCI.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, les indépendants navetteurs sont très présents au niveau des trois agglomérations et de leur bassin de vie. Un axe le long de l'A64 semble se dessiner par contraste.

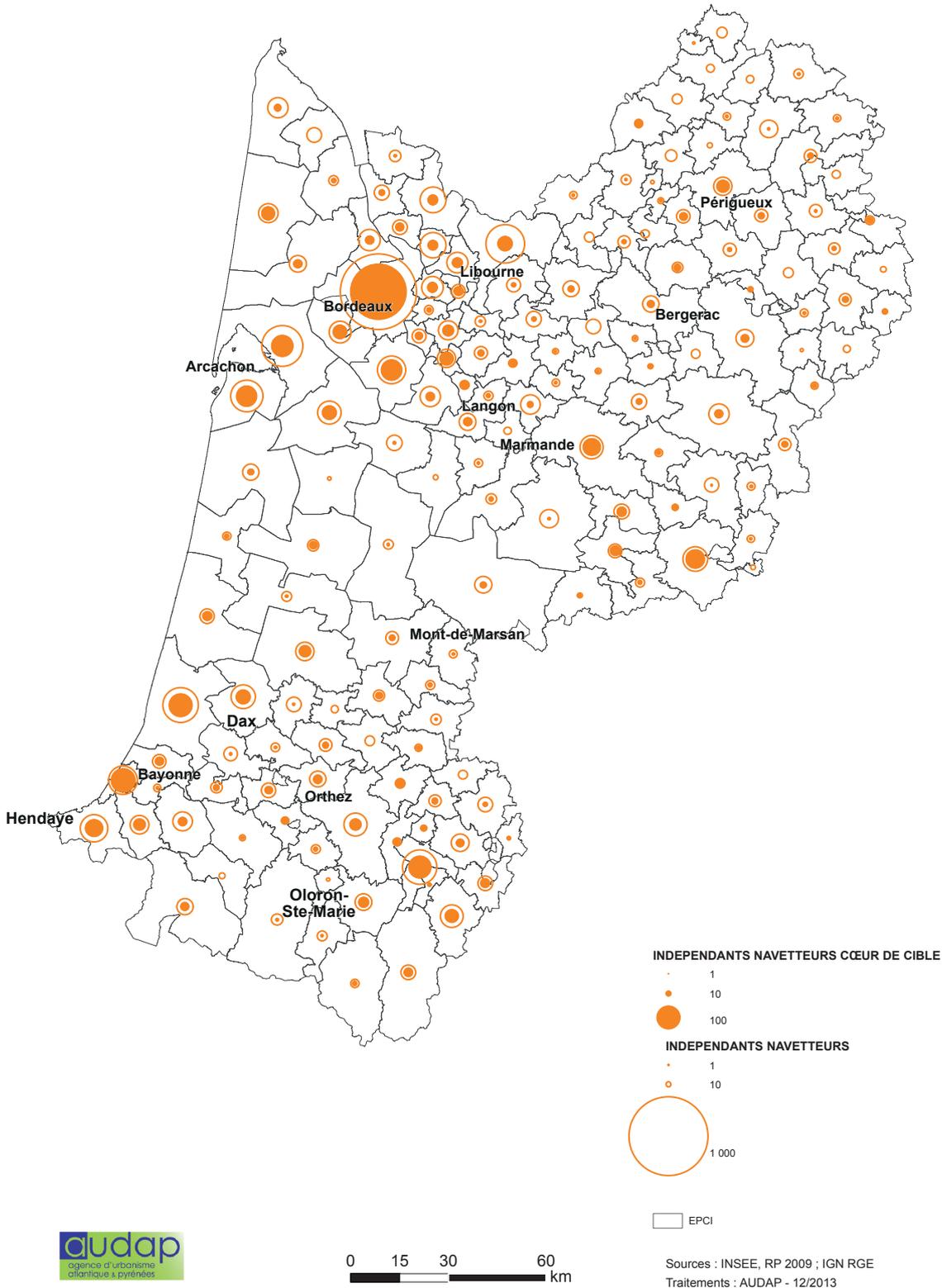
Dans les Landes, le gisement tend à se concentrer autour de la Communauté de communes de Marenne-Adour-Côte-Sud et de la Communauté d'agglomération du Grand Dax.

Pour ce qui est de la Gironde, le poids de la Communauté urbaine de Bordeaux est remarquable tout comme celui de sa première et deuxième ceintures. Trois axes se dessinent : un vers l'agglomération d'Arcachon, un vers Langon et un vers l'agglomération de Libourne. Concernant le Médoc, le gisement semble plus ténu.

En Dordogne, le gisement se concentre sur les agglomérations de Bergerac et de Périgueux et dessine un axe entre ces deux territoires.

Enfin le gisement dans le Lot-et-Garonne a tendance à se structurer autour des agglomérations de Marmande et d'Agen.

INDÉPENDANTS NAVETTEURS RÉALISANT PLUS DE 30 KM ALLER-RETOUR EN 2009



1.2. Les salariés à domicile

A partir des migrations pendulaires 2009 de l'INSEE, les salariés à domicile sont estimés de la manière suivante. Sont pris en compte les actifs ayant la condition d'emploi «emplois sans limite de durée, CDI, titulaires de la fonction publique». Seules deux catégories socioprofessionnelles, cadres et professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires, sont retenues (cette hypothèse est relâchée quand on estime le nombre total).

La part qui travaille à domicile est estimée à partir des hypothèses suivantes : ils travaillent sur leur commune de résidence et n'utilisent aucun moyen de transport pour se rendre à leur lieu de travail.

A l'échelle de l'Aquitaine en 2009, il y a un gisement d'environ 5 000 salariés qui travaillent à domicile selon les hypothèses retenues par l'AUDAP.

Coeur de cible		
Départements	Nombre de salariés à domicile en 2009	Poids des salariés à domicile en 2009
Dordogne	699	14%
Gironde	2 264	45%
Landes	547	11%
Lot-et-Garonne	455	9%
Pyrénées-Atlantiques	1 023	21%
Aquitaine	4 988	100%

Ces utilisateurs potentiels ne sont pas répartis géographiquement de manière homogène. A elle seule, la Gironde représente 45% du volume global. Elle est suivie par les Pyrénées-Atlantiques (21%), la Dordogne (14%), les Landes (11%) et le Lot-et-Garonne (9%).

Cette répartition est cohérente avec le poids de chaque département en termes d'actifs puisque la Gironde représente 46% des actifs en Aquitaine, les Pyrénées-Atlantiques 20%, la Dordogne et les Landes 12% et le Lot-et-Garonne 10%.

En 2009, les salariés à domicile représentent dans leur globalité 22 925 actifs. La part des salariés à domicile identifiés par l'AUDAP comme cœur de cible par rapport aux salariés qui font du télétravail est d'environ 18%.

Nombre total de salariés à domicile		
Départements	Nombre de salariés à domicile en 2009	Poids des salariés à domicile en 2009
Dordogne	3 253	14%
Gironde	10 099	44%
Landes	2 733	12%
Lot-et-Garonne	2 439	11%
Pyrénées-Atlantiques	4 402	19%
Aquitaine	22 925	100%

La carte présentée sur la page suivante illustre les salariés à domicile estimés à l'échelle régionale par EPCI.

A cette échelle, les salariés à domicile sont très présents au niveau des agglomérations.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, on constate qu'il existe un potentiel de salariés à domicile sur le littoral basque, dans le Pays basque intérieur et autour de l'agglomération paloise.

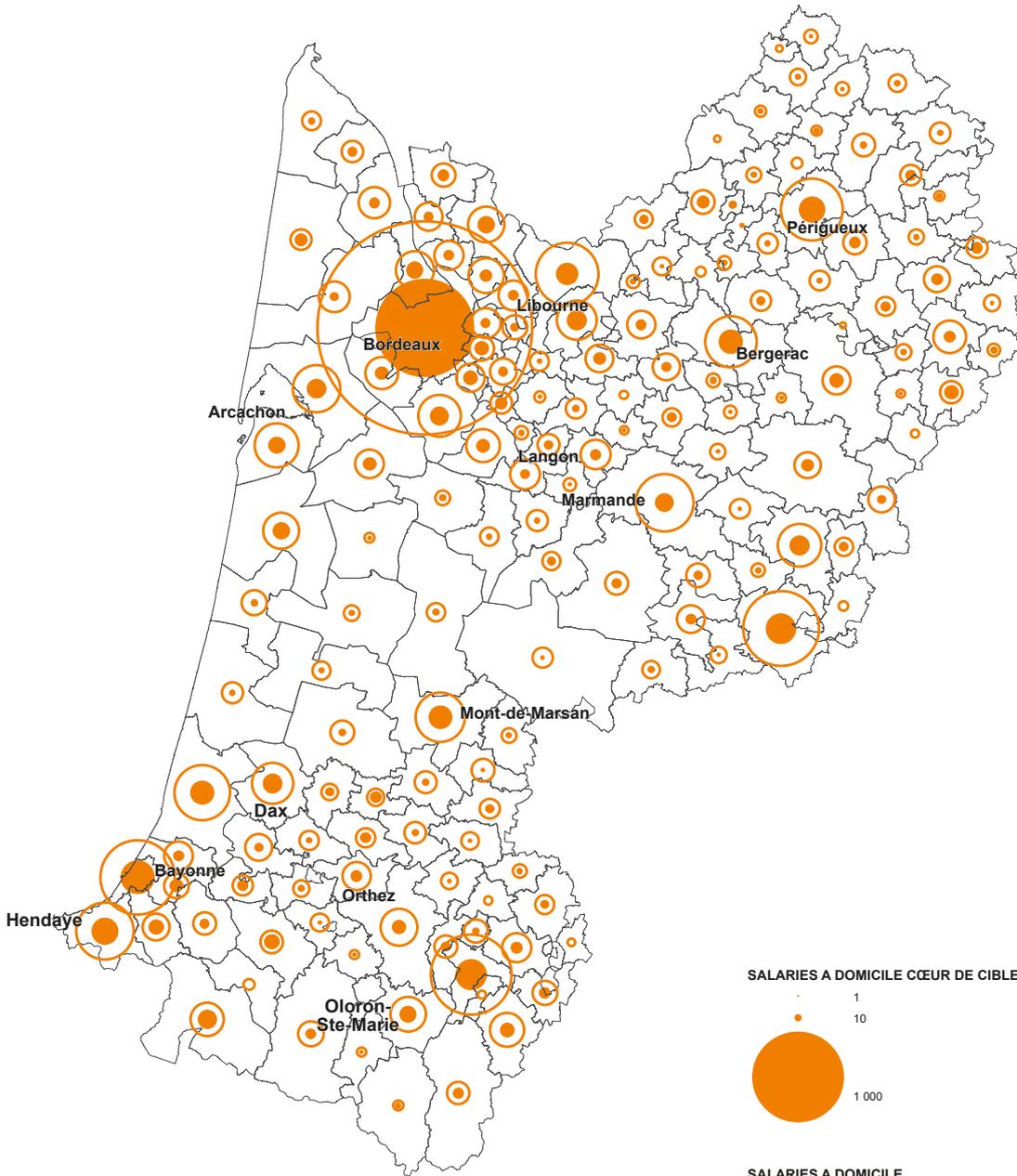
Dans les Landes, le gisement tend à se concentrer principalement dans la Communauté des communes de Maremne-Adour-Côte-Sud, dans l'Agglomération du Grand Dax, dans l'Agglomération du Marsan et dans la Communauté des communes du Grand Lac.

En Gironde, le poids de la Communauté urbaine de Bordeaux est toujours remarquable tout comme celui de sa première et deuxième ceintures. Trois axes se dessinent : un vers l'agglomération d'Arcachon, un vers Langon et un vers l'agglomération de Libourne.

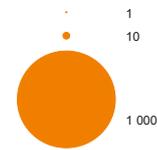
En Dordogne, le gisement se concentre dans les agglomérations de Bergerac et de Périgueux ainsi que dans Sarlat et ses territoires voisins.

Enfin le gisement dans le Lot-et-Garonne a tendance à se structurer autour des agglomérations de Marmande et d'Agen.

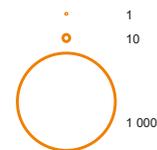
SALARIES EN TÉLÉTRAVAIL EN 2009



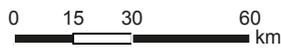
SALARIES A DOMICILE CŒUR DE CIBLE



SALARIES A DOMICILE



□ EPCI



Sources : INSEE, RP 2009 ; IGN RGE
Traitements : AUDAP - 12/2013



1.3. Les auto-entrepreneurs

Peu de données sont actuellement disponibles concernant cette catégorie. En effet, ce statut professionnel est récent et il ne constitue pas un type d'actif dans le recensement de la population. De plus, un auto-entrepreneur peut avoir une autre activité (être salarié ou indépendant) ou exercer son activité à plein temps. De ce fait, il constitue un public particulier qui peut avoir un intérêt important pour un tiers-lieux.

Les seules données disponibles concernent le nombre de créations d'auto-entreprises. En 2011, il y a eu 15 618 créations en Aquitaine.

Départements	Nombre de créations auto-entrepreneurs en 2011	Poids régional
Dordogne	1 606	10%
Gironde	8 431	54%
Landes	1 747	11%
Lot-et-Garonne	1 181	8%
Pyrénées-Atlantiques	2 653	17%
Aquitaine	15 618	100%

Il est à noter que conformément aux profils étudiés précédemment, la Gironde représente 54% des créations. Elle est suivie des Pyrénées-Atlantiques avec 17%, des Landes avec 11%, de la Dordogne avec 10% et le Lot-et-Garonne avec 8%.

La carte sur la page suivante, représente le nombre de créations d'auto-entreprises à l'EPCI en 2011.

L'analyse du potentiel des auto-entrepreneurs illustre encore une fois l'hétérogénéité régionale.

En Gironde, la Communauté urbaine de Bordeaux polarise les créations ainsi que sa première et deuxième ceintures. Des axes Bordeaux-Arcachon, Bordeaux-Langon et Bordeaux-Libourne se dessinent.

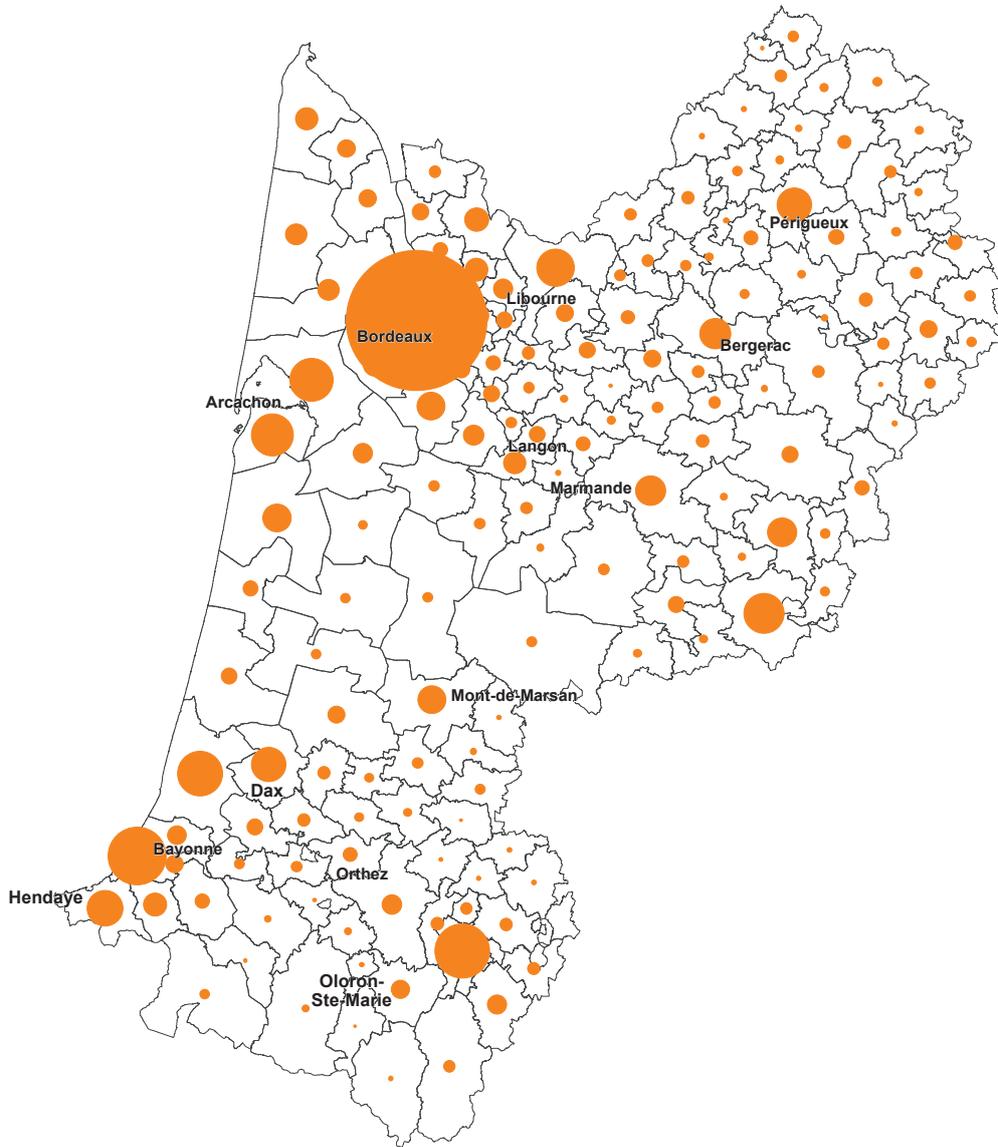
Dans les Pyrénées-Atlantiques, les agglomérations et leur bassin de vie concentrent les navetteurs indépendants.

Dans les Landes, la Communauté de communes Marenne-Adour-Côte-Sud, l'Agglomération du Grand Dax, l'Agglomération du Marsan et la Communauté des

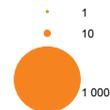
communes des Grand Lacs sont les espaces où se créent le plus d'auto-entreprises.

En Dordogne et dans le Lot-et-Garonne, ce sont les agglomérations qui concentrent les effectifs avec leur bassin de vie. Des axes Agen-Marmande-Bordeaux, Bergerac-Bordeaux et Périgueux-Bordeaux se dessinent.

CRÉATION D'AUTO-ENTREPRISES EN 2011



Créations auto-entrepreneurs en 2011



EPCI



Sources : INSEE, RP 2009 ; IGN RGE
Traitements : AUDAP - 12/2013

Les navetteurs en règle générale représentent des utilisateurs émergents et constituent un levier particulièrement important pour le télétravail et les tiers-lieux. Ils représentent de plus un enjeu en termes de diminution de gaz à effet de serre. En effet, ces utilisateurs sont majoritairement périurbains et ils utilisent leur voiture pour réaliser des trajets relativement importants tant en distance qu'en durée.

Il est évident que les salariés des secteurs publics et privés constituent un potentiel particulièrement important pour le télétravail et les tiers-lieux.

Cette partie propose deux analyses. Tout d'abord, la structuration des déplacements domicile-travail des actifs réalisant plus de 30 kilomètres aller-retour pour se rendre de leur domicile à leur lieu de travail afin d'identifier les territoires à enjeux. La seconde analyse a pour objet d'approcher le potentiel de salariés pouvant être concernés par le télétravail et les tiers-lieux.

Ces deux analyses vont être menées dans la suite de ce rapport.

2.1. La structure des déplacements domicile-travail à l'échelle régionale

L'analyse des déplacements domicile-travail dans le cadre de cette étude permet de mettre en relief les relations entre les territoires et d'identifier les pôles qui émettent le plus de déplacements. De fait, si l'objectif des tiers-lieux est de limiter les déplacements, ces polarités peuvent être de bonnes localisations pour implanter ces espaces.

La méthode d'analyse ici proposée repose sur les données des migrations pendulaires de l'INSEE 2009.

Elle se propose d'étudier par ordre d'importance de flux, de plus de 30 kilomètres aller-retour, les relations qui structurent l'espace régional.

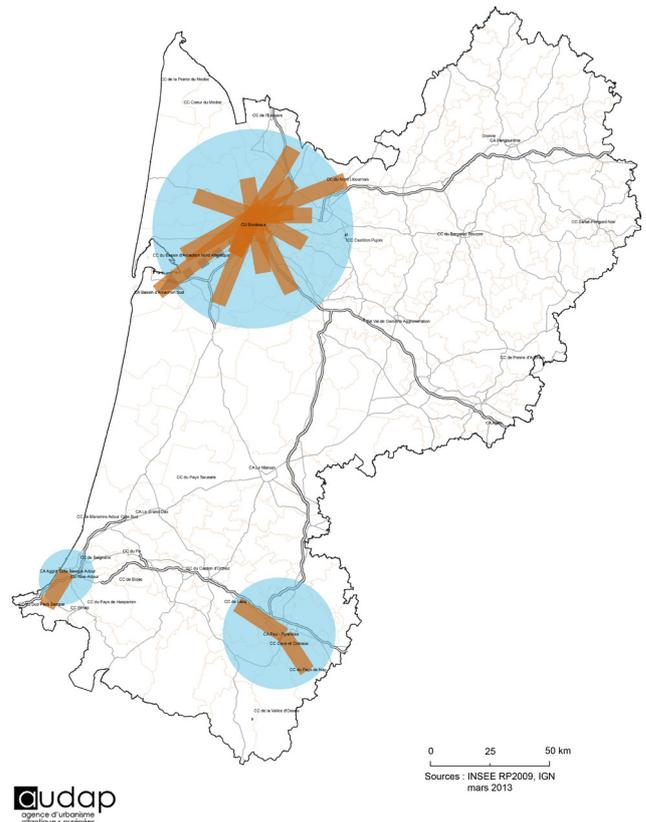
2.1.1. Les déplacements domicile-travail de plus de 2 000 actifs

A l'échelle régionale, trois agglomérations affichent des échanges d'actifs inter-EPCI conséquents, c'est-à-dire compris entre 2 000 et 6 500 personnes par trajet.

Il y a tout d'abord, la Communauté Urbaine de Bordeaux qui dispose d'une attraction multipolaire et radioconcentrique, avec près d'une quinzaine d'EPCI qui y envoient un nombre important d'actifs. A noter, malgré la distance, le lien important entretenu avec le Bassin d'Arcachon.

Ensuite, viennent la deuxième et la troisième agglomérations de la Région. L'Agglomération Côte Basque - Adour et ses relations avec l'Agglomération Sud Pays Basque (flux orientés sud-nord), et la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées et ses échanges est-ouest vers la Communauté de communes de Lacq et la Communauté de communes du Pays de Nay.

LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DE PLUS DE 2 000 ACTIFS



2.1.2. Les déplacements domicile-travail compris entre 1 000 et 2 000 actifs

A ce niveau d'analyse, les agglomérations bordelaise, bayonnaise et paloise sont toujours présentes. La CUB conserve son attractivité notamment avec ses territoires voisins nord-ouest et sud-est. L'agglomération bayonnaise étend son aire d'influence au nord jusque dans les Landes avec la Communauté de communes Marenne-Adour-Côte-Sud et au sud-est avec l'incorporation d'Errobi et du Pays d'Hasparren.

Il apparaît désormais des relations de proximité. La première est celle entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud et la Communauté de Communes Bassin d'Arcachon Nord. La seconde entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Communauté de Communes de Penne d'Agenais. La troisième relation est celle entre l'Agglomération du Grand Dax et Marenne-Adour-Côte-Sud.

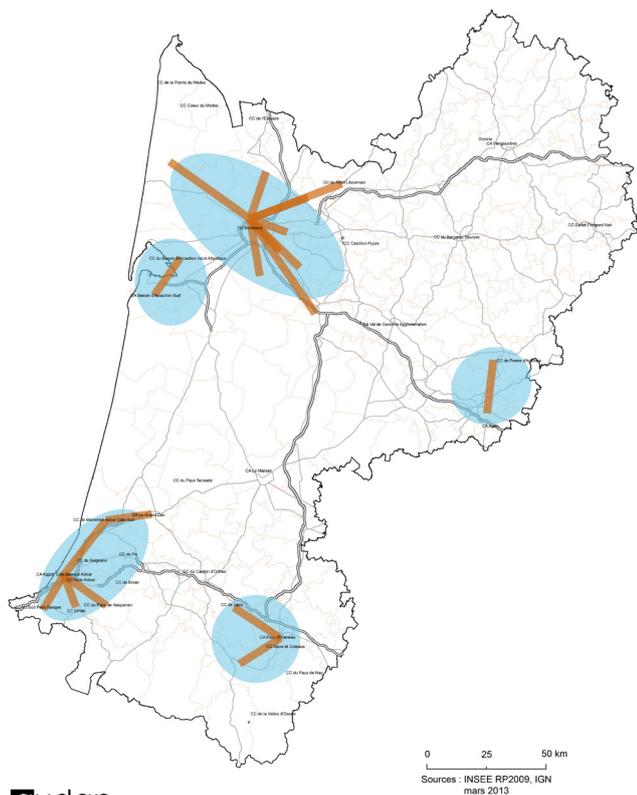
2.1.3. Les déplacements domicile-travail compris entre 500 et 1 000 actifs

Les déplacements domicile-travail comprenant entre 500 et 1 000 actifs affichent un nombre croissant d'EPCI-polarités (émergence de Périgueux, Mont de Marsan, Orthez, Libourne) avec désormais des liens inter-EPCI dans les cinq départements qui composent l'Aquitaine.

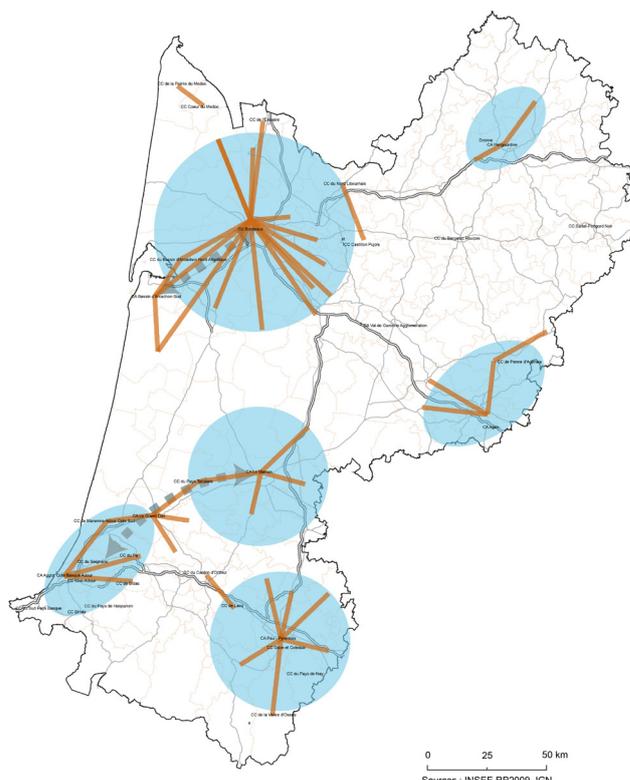
Quantitativement, ce rayonnement est tout de même plus contenu en Dordogne avec seule l'agglomération périgourdine qui crée des liens avec deux autres EPCI. Quant au rayonnement de Bordeaux, il est toujours très important, en allant chercher des EPCI de seconde voire troisième ceinture et couvrant quasiment tout le territoire girondin.

Désormais, de l'Agglomération bayonnaise à l'Agglomération du Marsan semble se dessiner de proche en proche un « réseau » de flux ouest-est, passant par Marenne-Adour-Côte-Sud, la CA du Grand Dax et la CC du Pays Tarusate.

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DE 1 000 A 2 000 ACTIFS



LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DE 500 A 1 000 ACTIFS



2.1.4. Les déplacements domicile-travail compris entre 100 et 500 actifs

Cette dernière classe de flux présente le plus de flux origines-destinations. Cette classe confirme la dynamique à l'œuvre dans les trois premières approches.

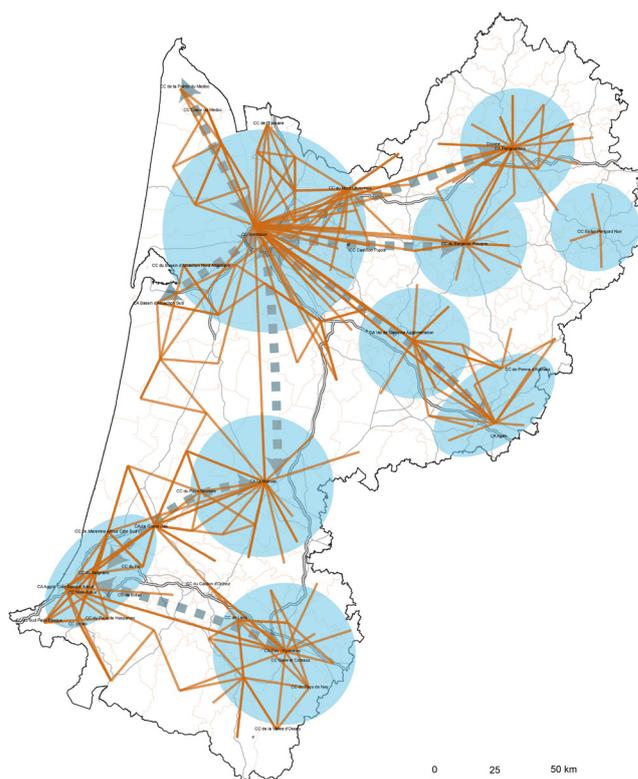
Ainsi, Bordeaux, capitale régionale, dispose d'un pouvoir d'attraction fort et radioconcentrique tant à l'échelle du département de la Gironde qu'à l'échelle du territoire d'étude en rayonnant en Dordogne (Bergerac, Périgueux), en Lot-et-Garonne (Agen, Marmande) et dans les Landes (Mont-de-Marsan).

Les EPCI de la Dordogne vers lesquels convergent les actifs sont peu nombreux (Périgueux, Bergerac et Sarlat) et présentent une aire d'influence moindre quantitativement comparé au reste du territoire régional. En revanche, dans les échelles de valeurs faibles (moins de 500 actifs), les flux se répartissent spatialement de façon assez homogène.

Le profil du département du Lot-et-Garonne est caractérisé par une polarisation spécifique autour du pôle d'emploi d'Agen qui semble en lien assez étroit avec Bordeaux (via Marmande). Le lien spécifique d'Agen avec Bordeaux est d'autant plus notable, dès lors qu'il est comparé aux faibles relations qu'Agen entretient avec les autres polarités plus proches situées dans les départements limitrophes (Dordogne et Landes).

Dans les Pyrénées-Atlantiques, les échanges se font essentiellement autour des deux agglomérations paloise et bayonnaise, laissant ainsi un espace interne peu polarisé. Le système de vallées, notamment dans le Haut-Béarn, guide des flux nord/sud uniques se dirigeant vers les polarités d'Oloron-Sainte-Marie et de Pau.

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DE 100 A 500 ACTIFS



udap
agence d'urbanisme
atlantique & pyrénées

0 25 50 km
Sources : INSEE RP2009, IGN
mars 2013

2.1.5. Synthèse des déplacements domicile-travail

Pour résumer les profils de déplacements domicile-travail à l'échelle de l'Aquitaine, il est possible de proposer une classification des espaces et des liens entre ces espaces.

Cette analyse spatiale n'a pas d'autre objectif que d'esquisser une lecture synthétique des déplacements domicile-travail de plus de 30 kilomètres aller-retour à l'échelle régionale en quatre classes.

➤ Les polarités fortes

La Communauté Urbaine de Bordeaux et, dans une moindre mesure, les agglomérations paloise et bayonnaise sont des espaces à considérer comme des entités présentant une forte polarisation des flux domicile-travail. La zone de rayonnement de ces espaces est quant à elle variable : la capitale régionale draine des flux relativement éloignés (dépassant les 50 kilomètres), alors que les deux autres agglomérations ont une zone d'influence plus restreinte.

➤ Les polarités secondaires

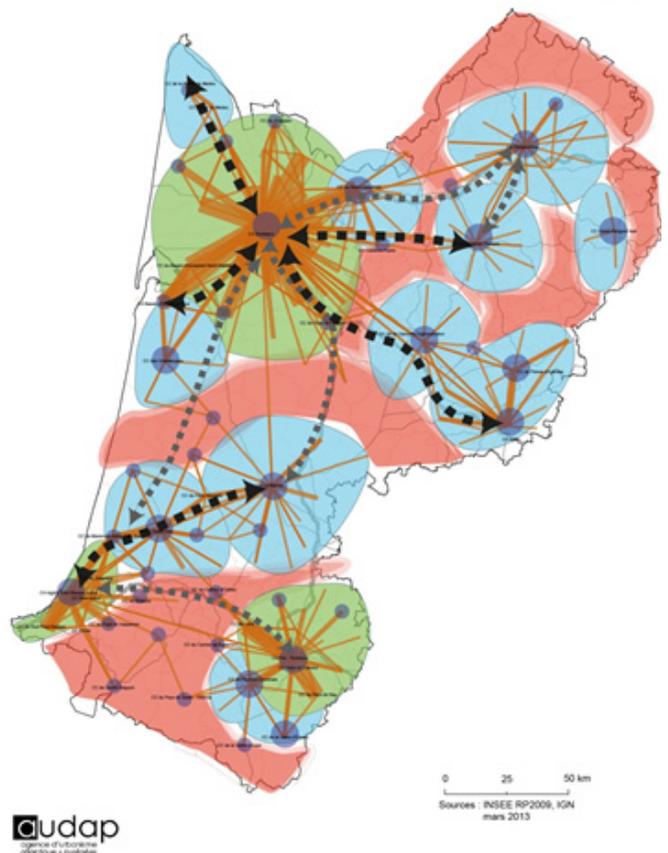
Les polarités secondaires, bassins d'emploi et/ou secteurs d'émission d'actifs, sont d'une part caractérisés par les polarités générant au moins trois origines destinations conséquentes d'actifs et d'autre part connectés directement à des polarités de rang supérieur (exception faite de Sarlat).

Les polarités désignées regroupent notamment les communautés d'agglomérations, les périmètres des autorités organisatrices de transports urbains et les villes centres les plus importantes de la région. Les zones d'influence des polarités secondaires sont variables et évoluent notamment selon une logique de rang/taille. Plus une polarité est éloignée d'une autre et plus son aire d'influence semble être géographiquement importante.

➤ Les polarités de troisième rang

Il s'agit de polarité affichant un nombre de flux domicile-travail faible mais tout de même assez structurant pour être noté. Ces flux sont notamment liés directement à une polarité de rang supérieur (voire intégrés à la zone d'influence). Spatialement, les polarités de troisième rang sont présentes dans le département des Pyrénées-Atlantiques et dans les Landes.

LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN AQUITAINE



➤ Les secteurs ruraux / péri-urbains

Par différence, les espaces non polarisés, sont à considérer comme des espaces dont la masse critique de flux n'est pas dépassée pour permettre leur identification et donc leur classification. Pour autant, ces espaces en creux peuvent être intéressants notamment s'ils sont à la convergence de flux locaux. L'analyse des flux telle qu'elle a été réalisée ne permet pas cette identification, mais peut s'avérer pertinente pour un projet de tiers-lieux dans ces espaces.

2.2. Les salariés effectuant plus de 30 km aller-retour pour travailler

A partir des migrations pendulaires 2009 de l'INSEE (issues du recensement de la population) enrichies en distance domicile-travail à vol d'oiseau, sont estimés les salariés navetteurs potentiellement intéressants pour le télétravail et les tiers-lieux.

Ainsi, les salariés navetteurs sont sélectionnés à partir de la condition d'emploi «emplois sans limite de durée, CDI, titulaires de la fonction publique». Seules deux catégories socioprofessionnelles, cadres et professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires, sont retenues (cette hypothèse est relâchée quand on estime le nombre total).

Les salariés qui travaillent à plus de 30 kilomètres aller-retour sont estimés tous modes de transport confondus.

A l'échelle de l'Aquitaine en 2009, il y a un gisement de 105 288 salariés qui travaillent à plus de 30 kilomètres aller-retour de leur domicile selon les hypothèses retenues par l'AUDAP.

Coeur de cible		
Départements	Nombre de salariés navetteurs en 2009	Poids des salariés navetteurs en 2009
Dordogne	10 083	10%
Gironde	54 347	52%
Landes	13 441	13%
Lot-et-Garonne	8 081	8%
Pyrénées-Atlantiques	19 337	18%
Aquitaine	105 288	100%

Ces utilisateurs potentiels ne sont pas répartis géographiquement de manière homogène. A elle seule, la Gironde représente 52% du volume global. Elle est suivie par les Pyrénées-Atlantiques (18%), les Landes (13%), la Dordogne (10%) et le Lot-et-Garonne (8%).

Cette répartition est toutefois relativement cohérente avec le poids de chaque département en termes d'actifs puisque la Gironde représente 46% des actifs en Aquitaine, les Pyrénées-Atlantiques 20%, la Dordogne et les Landes 12% et le Lot-et-Garonne 10%.

Nombre total de salariés navetteurs		
Départements	Nombre de salariés navetteurs en 2009	Poids des salariés navetteurs en 2009
Dordogne	23 940	11%
Gironde	112 652	51%
Landes	30 646	14%
Lot-et-Garonne	16 830	8%
Pyrénées-Atlantiques	38 499	17%
Aquitaine	222 567	100%

En 2009, les salariés à domicile représentent dans leur globalité 222 567 actifs.

La part des salariés travaillant à plus de 30 kilomètres aller-retour identifiés par l'AUDAP comme cœur de cible pour les tiers-lieux par rapport au nombre total de salariés faisant plus de 30 kilomètres aller-retour est de 47%.

La carte sur la page suivante illustre les potentiels à l'échelle régionale.

En Gironde, on constate le poids de la Communauté urbaine de Bordeaux ainsi que celui de sa première et deuxième ceintures. Quatre axes se dessinent : Bordeaux-Arcachon, Bordeaux-Medoc, Bordeaux-Libourne et Bordeaux-Langon.

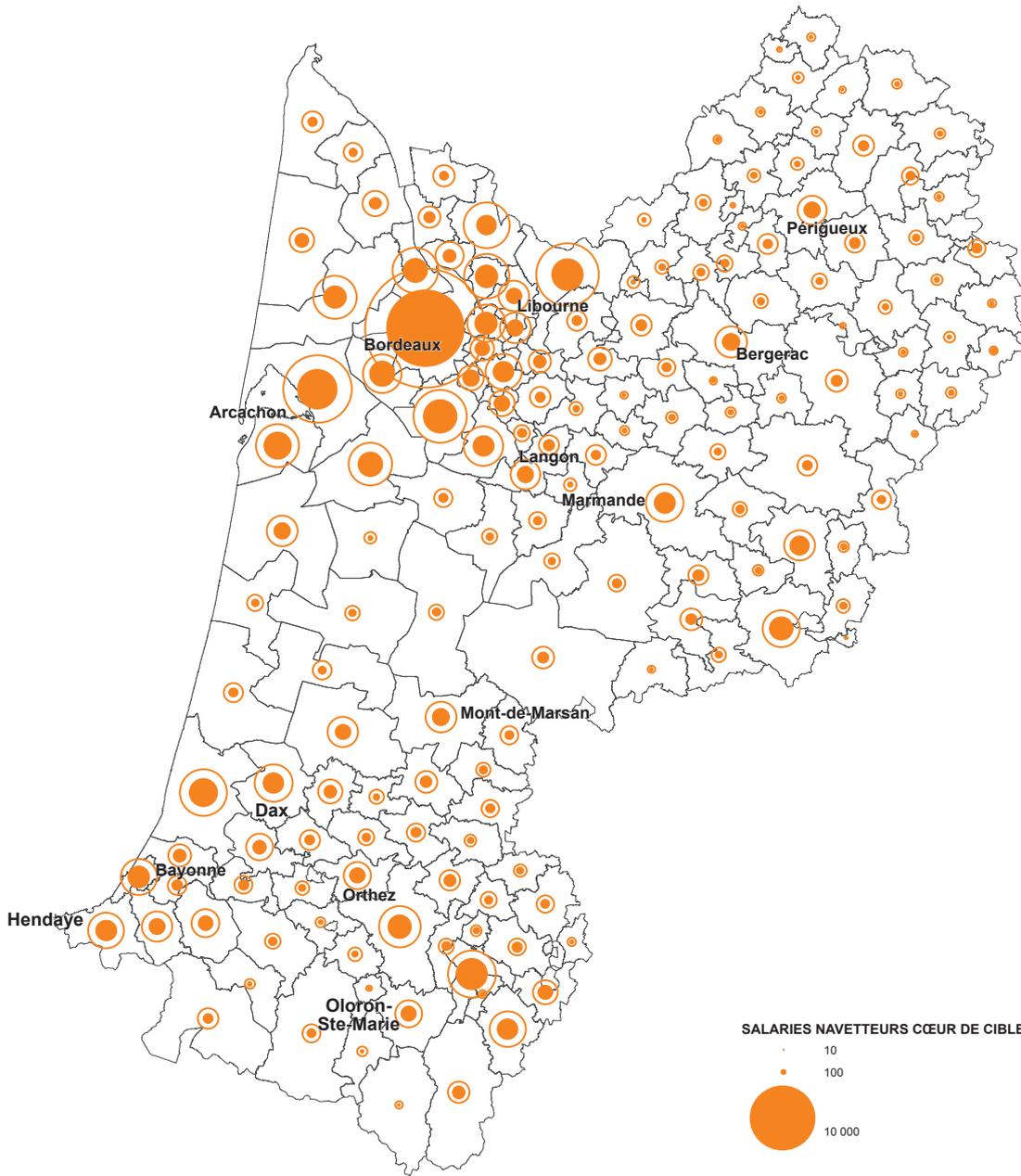
Dans les Landes, un axe émerge de Maremne-Adour-Côte-Sud à l'Agglomération du Marsan. Il est à noter un potentiel non négligeable dans la Communauté de communes des Grands Lacs.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, le potentiel est contenu principalement dans les agglomérations et de leur bassin de vie.

Dans le Lot-et-Garonne, le potentiel se concentre au niveau des agglomérations de Marmande et d'Agen et de leur bassin de vie.

En Dordogne, le potentiel semble plus ténu de par son homogénéité sur le département. Il est à noter tout de même un potentiel intéressant dans les agglomérations de Bergerac et Périgueux.

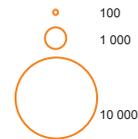
SALARIÉS TRAVAILLANT À PLUS DE 30 KM ALLER-RETOUR



SALARIÉS NAVETTEURS CŒUR DE CIBLE



SALARIAIES NAVETTEURS



EPCI



Sources : INSEE, RP 2009 ; IGN RGE
Traitements : AUDAP - 12/2013

Les utilisateurs potentiels « spécifiques » regroupent les salariés ou les indépendants de passage (pour raisons professionnelles ou autres), les télétravailleurs migrants (salariés ou indépendants) et les entreprises locales avec des besoins ponctuels (bureaux, visioconférence, salle de réunion).

Pour attirer ces différents utilisateurs des actions ciblées doivent être mises en place pour chacun de ces publics pour deux raisons : d'une part car ces publics sont extrêmement hétérogènes et d'autre part car ils n'ont pas les mêmes intérêts.

Pour capter les salariés ou les indépendants de passage, qui peuvent être mobilisables plus ou moins rapidement, il faudra :

- pour ceux qui se déplacent pour des raisons professionnelles, qu'ils soient en mesure d'identifier le tiers-lieux, ce qui nécessite sa mise en visibilité sur les sites dédiés, et également sur ceux de la collectivité,
- pour ceux qui se déplacent pour des raisons touristiques, qu'ils soient en mesure d'identifier cette offre soit par de la signalétique adaptée soit par une communication de la part des offices de tourisme avec des offres de séjour ad hoc.

Pour ce qui est des télétravailleurs migrants, il s'agit d'utilisateurs potentiels qui ne peuvent être mobilisables à court et à moyen termes. Il s'agit d'un public pour lequel une communication et des actions spécifiques doivent être mises en œuvre.

Pour finir, une communication spécifique pour les entreprises du territoire peut être mise en place pour capter des utilisations ponctuelles de bureau, de salle de réunion ou de système de visioconférence.

Cette première partie estime les différents gisements d'utilisateurs potentiels pour le télétravail et les tiers-lieux. Il est estimé à environ 116 000 actifs pour l'Aquitaine.

Il apparaît clairement que s'il existe aujourd'hui des gisements d'utilisateurs potentiels «immédiats» qui peuvent permettre l'émergence de tiers-lieux, le gisement le plus important, à savoir les salariés des secteurs publics et privés, est difficilement mobilisable à court terme.

Ce gisement constitue pourtant le levier le plus important pour assurer sur le long terme le modèle économique des tiers-lieux puisqu'il représente 90% du gisement d'utilisateurs potentiels.

Au-delà, l'analyse des potentiels à l'échelle régionale ainsi que l'étude de la structuration des déplacements domicile-travail de plus de 30 kilomètres permettent d'identifier des espaces avec des potentiels et des problématiques différentes.

Ces éléments sont repris dans la seconde partie de ce travail pour esquisser un maillage en tiers-lieux de l'Aquitaine.

Pour rappel, les gisements d'utilisateurs potentiels étudiés dans cette première partie à l'échelle régionale, sont également disponibles à l'échelle des EPCI au lien suivant :

http://dynmap.aquitaine.fr/tiers_lieux_aquitains/flash/

PARTIE 2 :

QUELS TIERS-LIEUX POUR MAILLER L'AQUITAINE ?

Pour accompagner le développement des tiers-lieux, la Région Aquitaine souhaite disposer d'une vision prospective de ce que pourrait être un maillage du territoire en tiers-lieux.

Répondre à une telle problématique ne consiste pas à donner un nombre de tiers-lieux pour *a minima* deux raisons. D'une part, la création d'un tiers-lieu ne se décrète pas, elle repose sur un processus à la fois politique et associatif qui permet de faire émerger les projets. D'autre part, les tiers-lieux ne sont pas identiques, ils s'inscrivent dans une réalité territoriale et peuvent avoir des enjeux très différents.

La vision prospective qui est présentée par la suite repose sur une définition typologique des tiers-lieux. Ces typologies sont issues à la fois du diagnostic réalisé dans la première partie et également des rencontres avec des porteurs de projets auxquelles l'AUDAP a participé. Une carte à l'échelle régionale par typologie de tiers-lieux a ainsi pu être réalisée.

Pour autant si des espaces sont identifiés, tous n'ont pas vocation à accueillir un tiers-lieu. Il existe des critères d'implantation afin de s'assurer de la réussite dans le temps des projets.

Les tiers-lieux n'émergent pas de manière homogène sur le territoire aquitain. La Gironde compte 13 tiers-lieux ouverts dont 11 pour la seule CUB (9 pour Bordeaux) et 3 pour le reste du département. 4 sont ouverts dans les Pyrénées-Atlantiques et 1 en Dordogne.

Ce constat traduit une réalité dans l'émergence des tiers-lieux qui est l'importance de la population. Pour autant au regard des expériences nationales, la taille de la population, même si elle traduit un potentiel d'utilisateurs plus important, ne peut expliquer à elle seule l'émergence et la réussite d'un tiers-lieu.

Un tiers-lieu est un projet qui n'a pas le même enjeu pour le territoire dans lequel il s'inscrit : il peut être un projet dans un territoire ou un projet de territoire. Ce qui différencie ces deux enjeux, c'est avant tout ce qu'un tiers-lieu traduit en termes de construction de projet pour le territoire.

Dans le cadre d'une politique régionale, il faut bien faire la distinction entre ces différentes typologies car les synergies et la transversalité à créer ne sont pas les mêmes.

Au regard de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancée par la Région en janvier 2012, et du travail d'accompagnement que l'AUDAP a réalisé en 2013 auprès de plusieurs porteurs de projet, 4 types de tiers-lieux ont été identifiés :

➤ Les tiers-lieux métropolitains

Cette typologie concerne spécifiquement la Communauté urbaine de Bordeaux. De par son importance économique, sa place de capitale régionale et son rayonnement national, interrégional, voire international, Bordeaux a un tissu propice à l'émergence « naturelle » de tiers-lieux qu'ils soient d'initiative publique ou privée ou bien couplée. Ils répondent à des enjeux multiples, pour une part spécifiques à la métropole et pour une autre part communs aux tiers-lieux. Accélérateurs de rencontres et de projets, ils peuvent représenter une nouvelle approche sociale du travail.

➤ Les tiers-lieux urbains

Cette typologie est relative aux agglomérations de la Région. Aujourd'hui seuls trois tiers-lieux sont ouverts : un sur l'Agglomération Côte Basque - Adour, un sur l'Agglomération Pau-Pyrénées et un sur l'Agglomération du Libournais. Ils répondent à des besoins du type mise en réseau et mutualisation d'un espace professionnel. Ils créent de par leur existante des dynamiques associatives et solidaires fortes et sont confrontés à des problématiques de mise en place de modèle économique.

➤ Les tiers-lieux de proximité

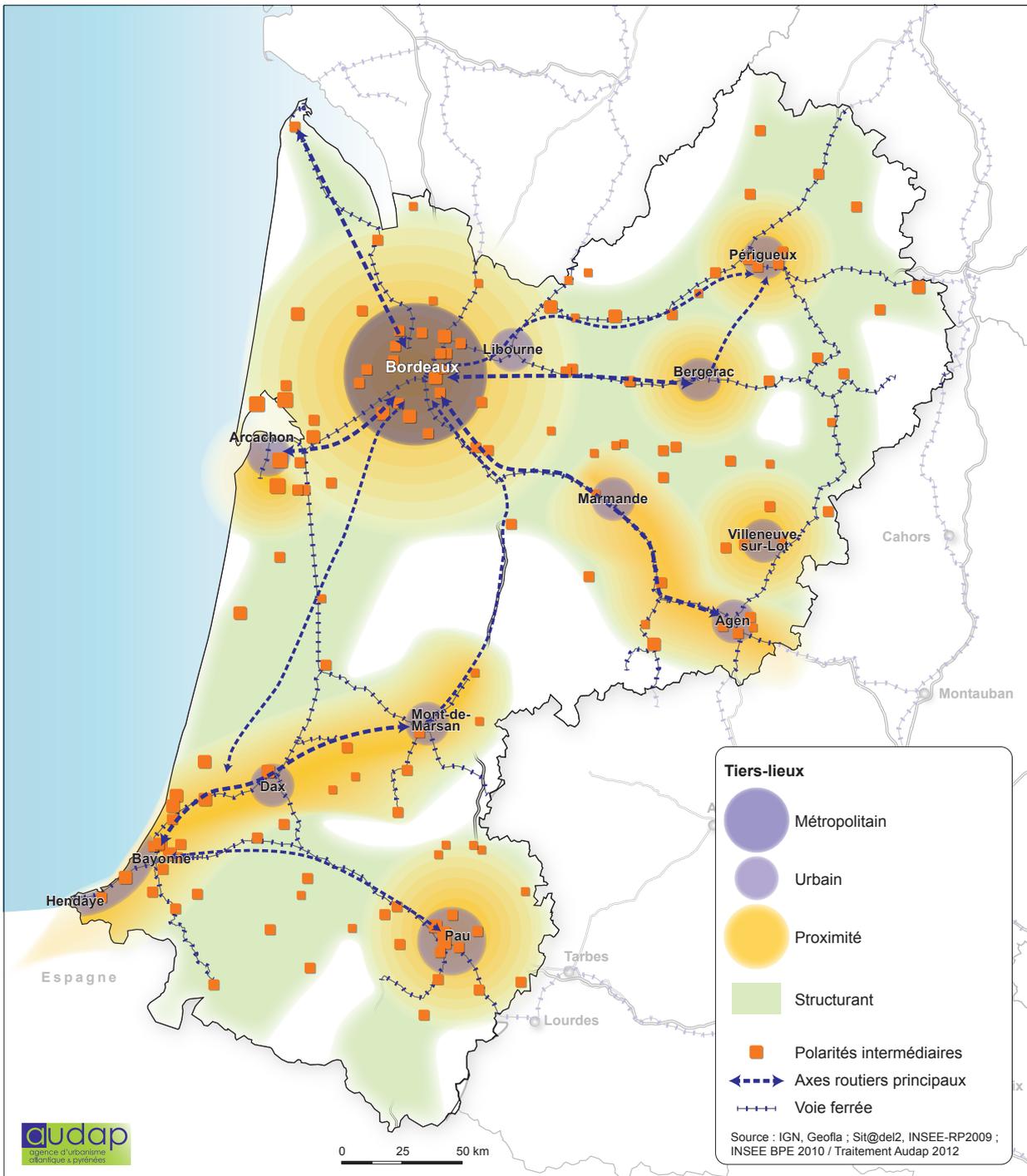
Cette typologie se retrouve principalement dans les espaces périurbains. Constitués principalement d'indépendants et de télétravailleurs salariés, ces tiers-lieux de proximité pourraient typiquement répondre à un enjeu de réduction des déplacements domicile-travail. Pour autant, ils connaissent une véritable difficulté à capter les salariés en raison du caractère récent et inégal de la mobilisation des dirigeants d'entreprises ou des responsables de collectivités pour cette forme de travail.

➤ Les tiers-lieux structurants

Cette typologie est surtout présente en milieu rural. Dans ce cadre, ils sont généralement portés par une ambition politique de revitalisation des centres-bourgs, à l'exemple de Bedous dans le piémont pyrénéen. Ils répondent à un besoin de faire vivre les services de proximité en ramenant dans les centres des travailleurs indépendants ou salariés travaillant à domicile. Très souvent, ils représentent pour les élus une opportunité pour accueillir de nouvelles populations de néo-ruraux (à l'exemple de Murat).

S'il paraît évident que trouver un modèle économique est un point commun à toutes ces typologies, cette approche permet d'identifier des tiers-lieux ouverts ou des projets de tiers-lieux qui n'ont pas tous les mêmes besoins. Cette approche typologique permet également d'approcher un maillage régional en tiers-lieux. La carte proposée ci-dessous illustre les tiers-lieux selon les territoires.

QUELS TIERS-LIEUX POUR MAILLER L'AQUITAINE ?



2.1. Quelles communes supports pour les tiers-lieux ?

La carte présentée dans la partie précédente illustre les typologies de tiers-lieux en fonction des territoires dans lequel ils s'inscrivent. Cela ne signifie pas pour autant que tous ces territoires peuvent accueillir un tiers-lieu quelle que soit son implantation.

Les supports des tiers-lieux sont par nature les espaces urbains, qu'ils soient métropolitains, d'agglomération, de centre-ville ou de centre-bourg. Dès lors pour les tiers-lieux de proximité et structurants, il est important que les tiers-lieux se localisent dans les centralités régionales.

Pour identifier ces centralités régionales, le travail réalisé dans le cadre de l'Observatoire des Dynamiques Territoriales en Aquitaine a été utilisé. Il a permis en 2012 de recenser les centralités régionales à partir de la base permanente des équipements de l'INSEE.

Trois types de centralité sont identifiés à partir d'une grille d'analyse de l'INSEE dont la méthodologie est présentée en annexe 1 : les pôles supérieurs, les pôles intermédiaires et les pôles de proximité.

Il convient d'être vigilant dans les termes employés et de ne pas confondre les tiers-lieux de proximité avec les pôles de proximité dans la suite du rapport.

La carte des centralités en Aquitaine, sur la page suivante, fait émerger un certain nombre de réseaux où se concentrent les pôles :

- le réseau des pôles du Béarn qui s'articulent autour de Pau, Oloron-Sainte-Marie et Orthez en remontant jusqu'aux marches du Béarn (Lembeye),
- le réseau des pôles de la Côte basque et du sud Landes qui s'étend sur la bande rétro-littorale basque (Hasparren) et landaise (Dax),
- le réseau des pôles de la Chalosse et du Tursan où on observe un éparpillement des centralités sur toute cette zone avec au nord Mont-de-Marsan et à l'est Aire-sur-Adour,
- le réseau des pôles du bassin d'Arcachon qui s'étend jusqu'au nord des Landes,
- le réseau des pôles de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui s'étend jusqu'à Libourne et Langon.

- le réseau des pôles de Périgueux qui est relativement concentré,
- le réseau des pôles entre Libourne et Bergerac,
- le réseau des pôles d'Agen également relativement concentré.

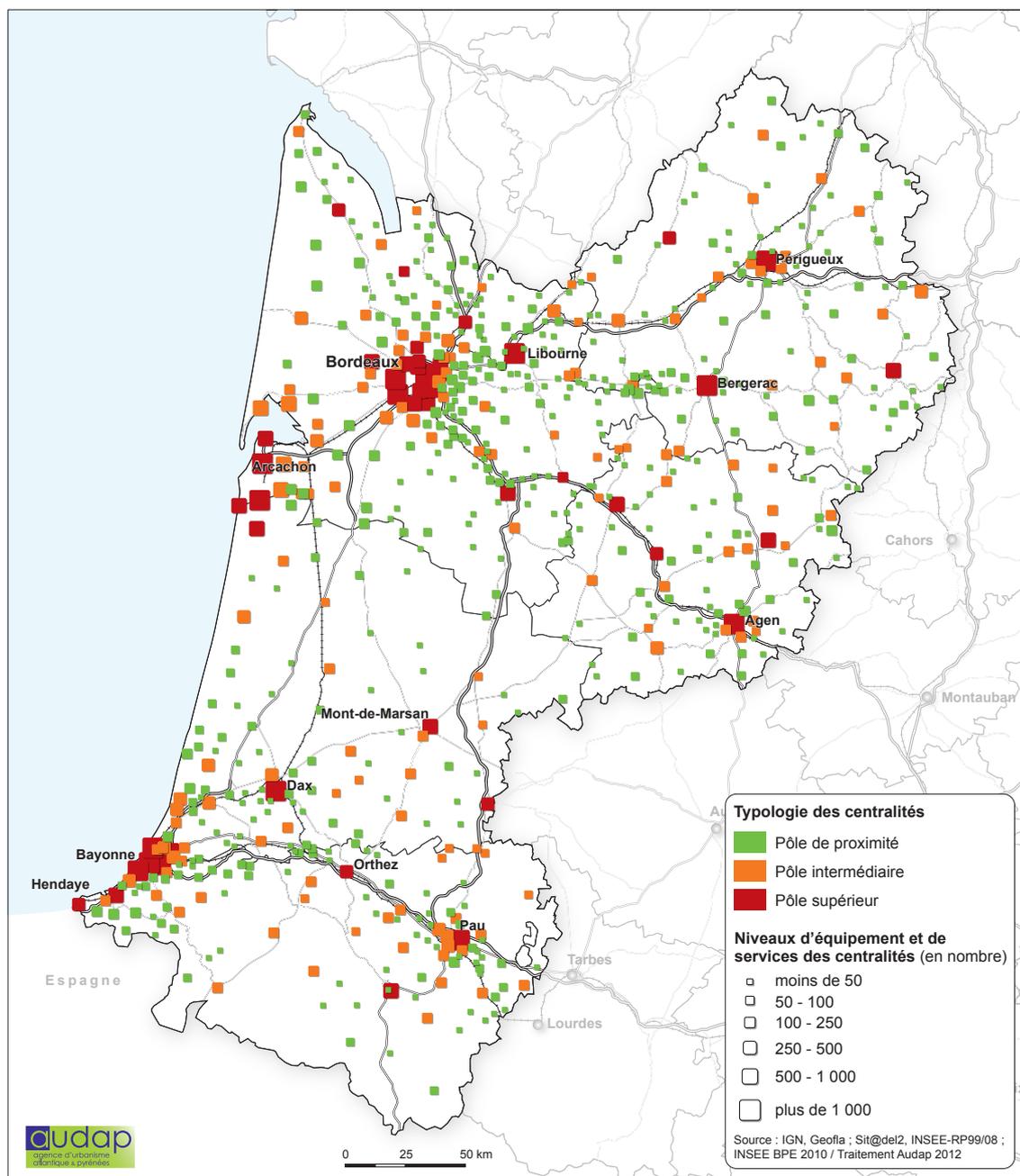
Ces réseaux sont polyfonctionnels : ils s'organisent autour d'un ou plusieurs pôles supérieurs reliés à des pôles intermédiaires et de proximité. Seules les communes de Mont-de-Marsan et de Bergerac ne bénéficient pas d'un réseau de pôles aussi développé.

Il est à remarquer « une zone blanche » correspondant au massif forestier aquitain où la densité des pôles est faible et leur localisation éparse. Il est à noter également que d'une manière générale les pôles s'articulent sur les réseaux primaires et secondaires viaires.

Ce travail avait également permis de mettre en évidence un certain nombre de résultats relatifs à la typologie et au nombre de centralités par département :

- les Landes et le Lot-et-Garonne ont un profil extrêmement proche tant sur le nombre de pôles que la structure de ces pôles. En revanche leurs espaces étant très différents, l'organisation spatiale de ces pôles diffère largement,
- la Dordogne a un profil fortement marqué par les pôles de proximité qui *a priori* jouent un rôle important dans la structuration de l'espace puisqu'il y en a 2,15 pour 10 000 habitants (largement au-dessus de la moyenne régionale qui est de 1,38),
- la Gironde a un profil fortement marqué par les pôles supérieurs et une surreprésentation des pôles dans le nombre total de communes. Ce constat est la traduction d'un département fortement peuplé (relativement à l'Aquitaine) et qui se structure à partir de la métropole bordelaise,
- les Pyrénées-Atlantiques ont la particularité d'avoir une surreprésentation des pôles intermédiaires (27 % des pôles du département le sont contre une moyenne de 22% à l'échelle de l'Aquitaine).

TPOLOGIE DES POLARITES EN AQUITAINE



Ce travail permet d'identifier les communes supports pour les tiers-lieux de proximité et structurants.

Les pôles intermédiaires doivent être les supports des tiers-lieux de proximité et structurants. En effet de par leur nature urbaine, ils assurent la présence de services, de commerces et d'entreprises propices à la réussite d'un tiers-lieu.

Lorsqu'il n'existe pas de pôles intermédiaires, le support des tiers-lieux structurants doit être les pôles de proximité, notamment quand ils jouent un rôle particulier dans les territoires comme en Dordogne.

Les communes faisant office de centralité sont présentées en annexe 2.

2.2. Comment implanter les tiers-lieux dans les communes supports ?

Pour s'assurer de la réussite d'un tiers-lieux, plusieurs recommandations sont proposées selon 3 dimensions : l'attractivité, le bien-être et les synergies. Les tableaux suivants présentent pour chacune de ces entrées des recommandations.

ATTRACTIVITE				
	Tiers-lieux métropolitains	Tiers-lieux d'agglomération	Tiers-lieux de proximité	Tiers-lieux structurants
Lisibilité	Interface directe sur l'espace public, avec de préférence une « accroche » en rez-de-chaussée	Effet « vitrine », positionnement aux portes de l'agglomération, de la ville	Effet « vitrine », positionnement au plus près des nœuds de déplacement	Au plus près du centre bourg ou de village
Signalétique	Jalonnement directionnel en faveur des modes doux (indication en temps de parcours) + jalonnement à partir du réseau TC	Jalonnement directionnel au niveau des pénétrantes sur le réseau viaire. En milieu urbain, un jalonnement directionnel en faveur des modes doux (indication en temps de parcours) et un jalonnement à partir du réseau TC	Jalonnement directionnel au niveau des pénétrantes sur le réseau viaire. Et en milieu urbain, un jalonnement en faveur des modes doux (indication en temps de parcours)	Jalonnement directionnel le long des axes routiers
Qualité du bâtiment (perception extérieure)	Espace ouvert sur l'extérieur, intégré aux tissus existants	Ensemble immobilier soigné, écriture architecturale contemporaine	Ensemble immobilier soigné, écriture architecturale contemporaine	Soigner l'intégration aux tissus existants et favoriser le recyclage des bâtiments
Identité/cadre		Favoriser les vues sur le paysage et prévoir des espaces extérieurs	Favoriser les vues sur le paysage et prévoir des espaces extérieurs	Favoriser les vues sur le paysage et prévoir des espaces extérieurs
Grandes infras routières et autoroutières	Une situation centrale qui permet de s'affranchir de la proximité d'un réseau routier structurant	En position urbaine centrale ou en lien direct avec les grandes pénétrantes de l'agglomération	En position urbaine centrale ou en lien direct avec les grandes pénétrantes de l'agglomération	Proximité avec les grandes infrastructures routière ou autoroutes non nécessaire
Transport en commun	Doit à être situé à moins de 300 m d'une ligne TC structurante de type tramway	Doit à être situé à moins de 300 m d'une ligne TC structurante Bus, ou moins de 500 m d'une ligne de TC lourd (tramway, train...)	Doit à être situé à moins de 300 m d'une ligne TC structurante Bus, ou moins de 500 m d'une ligne de TC lourd (tramway, train...)	Proximité avec le réseau TC interurbain indispensable

BIEN-ÊTRE				
	Tiers-lieux métropolitains	Tiers-lieux d'agglomération	Tiers-lieux de proximité	Tiers-lieux structurants
Proximité des équipements du quotidien/ animation locale, vie associative	Commerces (dont restauration), services publics (dont administratifs), services (dont médicaux), équipements scolaires voire crèches			
Proximité des équipements occasionnels	Sport et culture, grande et moyenne surfaces			
Qualité de l'environnement proche	Espaces verts et espaces publics, qualité de l'environnement sonore			

SYNERGIE				
	Tiers-lieux métropolitains	Tiers-lieux d'agglomération	Tiers-lieux de proximité	Tiers-lieux structurants
Dynamisme économique local	Entreprises/Services publics/ établissements d'enseignement présents sur ou à proximité du site			
Secteur de projet / Complémentarité avec un autre projet local	Le tiers-lieu urbain n'est pas nécessairement connecté à des projets situés dans l'environnement proche. Mais tenir compte de l'environnement dans lequel le projet s'inscrit	Accompagnement obligatoire du tiers-lieu avec un projet urbain avoisinant (nécessité de créer un lien autour afin de ne pas isoler les usagers)	Accompagnement obligatoire du tiers lieu avec un projet urbain avoisinant (nécessité de créer un lien autour afin de ne pas isoler les usagers)	Nécessité de montrer le lien entre le projet de tiers-lieu et les projets de type commerces, services, etc.

Ces recommandations ne doivent pas s'entendre comme des obligations à respecter pour réaliser un projet de tiers-lieux mais comme un cadre général dans lequel peut s'insérer le projet.

Plus les recommandations présentées ici seront respectées, plus un projet aura une probabilité de réussite forte. Pour autant, la réussite d'un projet ne peut être résumée au respect de ces recommandations. Elles ont vocation à aider les porteurs de projet à mieux définir l'emplacement urbain du tiers-lieu.

De même, l'aménagement intérieur d'un tiers-lieu est un élément à bien considérer dans le cadre d'un projet puisqu'il doit à la fois favoriser le travail et le lien social par les échanges informels. C'est un élément essentiel dont il faut tenir compte.

Disposer d'un maillage régional en tiers-lieux n'est pas une fin en soi. Il s'agit pour la Région de prioriser ses actions et de les structurer dans le temps en fonction de ses objectifs. Cette partie dessine quelques pistes de réflexion.

➤ Prioriser les actions

Les tiers-lieux n'ont pas tous les mêmes enjeux selon les territoires. Ainsi, les tiers-lieux de proximité seraient les espaces pouvant accueillir les salariés afin de leur éviter des déplacements domicile-travail trop importants. Or force est de constater qu'aujourd'hui un nombre plus que limité d'entre eux peuvent télétravailler. Si la Région souhaite développer cette typologie de tiers-lieux des actions d'envergure sont à envisager pour attirer ces actifs.

Une action prioritaire serait de permettre le télétravail dans les collectivités locales pour faire levier auprès des acteurs privés.

De plus, la Région doit adapter son intervention en fonction de la typologie des tiers-lieux mise en évidence. Un tiers-lieu structurant n'a pas les mêmes besoins qu'un tiers-lieu métropolitain.

Enfin, au regard du poids de la Gironde tant dans les tiers-lieux existants que dans les potentiels mis en évidence, il serait cohérent que ce département soit un terrain d'expérimentation notamment pour les tiers-lieux de proximité.

➤ La nécessité d'une mise en réseau

Il est important que les tiers-lieux qui émergent en Aquitaine soient regroupés dans un même réseau. En effet si la concurrence est source d'innovation, l'isolement des tiers-lieux est contraire à leur philosophie première fondée sur le partage et la communauté.

Il convient qu'il y ait une organisation qui accompagne les projets et les tiers-lieux sur le territoire. Sa composition doit être large. Son rôle est essentiel pour faire remonter les problématiques et les besoins de sorte que la politique les encadrant soit la plus réactive possible. Des démarches non coordonnées, non partagées et concurrentes ne seront pas efficaces et condamneront la démarche à terme.

➤ La nécessité d'une observation

Dans le cadre de l'étude, il est apparu particulièrement surprenant de ne pouvoir disposer d'informations sur les utilisateurs actuels de tiers-lieux. Il faut produire et partager cette information. Elle sera très utile à la fois aux tiers-lieux ouverts mais également aux porteurs de projets. Cette observation sera d'autant plus pertinente qu'elle se fera à une échelle régionale pour comprendre les dynamiques à l'œuvre et mettre en place les réponses adéquates.

Cette observation doit se faire à plusieurs niveaux :

- pour les tiers-lieux existants il s'agit de mieux connaître les utilisateurs des tiers-lieux : les professions voire les catégories sociales, la fréquence d'utilisation, etc... et également d'avoir une démarche qualitative sur la satisfaction des utilisateurs.
- pour les tiers-lieux en projet : la connaissance des données issues des tiers-lieux existants sera particulièrement importante pour bien dimensionner leur projet.

➤ La nécessité d'une communication

Une communication est à envisager pour acculturer les Aquitains à cet enjeu. Les grands événements existants pour fédérer la démarche (grand ramdam) doivent continuer pour permettre aux acteurs de se rencontrer et d'enrichir la communauté.

Une communication ciblée en fonction des publics que l'on souhaite toucher doit également être mise en oeuvre.

➤ Structurer le partenariat

Pour que la dynamique des tiers-lieux puisse s'amplifier, il est nécessaire de structurer les relations avec l'ensemble des acteurs qui peuvent être concernés : les CCI, les associations d'aide à la création d'entreprises, les maisons de l'emploi, ... Un travail d'identification de ces intervenants est nécessaire.

Ils peuvent être d'une aide précieuse pour orienter des utilisateurs potentiels vers des tiers-lieux existants ou pour faire émerger des projets.

Un travail auprès des entreprises pour identifier leurs besoins doit également être une piste de réflexion.

PARTIE 3 :

CONCLUSION

Les tiers-lieux qui émergent en Aquitaine ne sont pas une réponse à toutes les problématiques des territoires. Ils constituent un levier particulièrement puissant si la démarche qui les initie, unit à la fois les élus et les citoyens car ils permettent d'envisager autrement le travail ainsi que la création de richesse basée sur des notions de communauté et de partage.

Dans ce cadre, l'analyse des potentiels d'utilisateurs pour les tiers-lieux illustre l'hétérogénéité des territoires. La Gironde apparaît très clairement comme un espace particulièrement propice pour les tiers-lieux métropolitains et de proximité.

Toutefois, pour assurer la réussite des tiers-lieux de proximité, il convient de mener une politique forte en faveur du télétravail en lien avec l'ensemble des acteurs qu'ils soient publics ou privés. Sans cette politique, les tiers-lieux de proximité, en se limitant aux indépendants et aux salariés en télétravail, prennent le risque d'un développement limité et de connaître des problèmes de viabilité économique forts.

Les tiers-lieux structurants sont une problématique particulière. Ils traduisent de véritables projets de territoires (dynamiser les centres-bourgs, accueillir de nouveaux habitants, ...) et ne pourront réussir sans une aide spécifique au regard des autres typologies de tiers-lieux. La Dordogne qui souhaite porter son propre réseau de tiers-lieux met en évidence cet enjeu particulier pour nombre de territoires aquitains. Cette typicité ne doit pas pour autant mener à des réseaux de tiers-lieux parallèles sous peine de perdre tant en lisibilité qu'en efficacité. Les expériences des uns doivent enrichir les projets des autres.

Il semble important que la Région Aquitaine ait une approche différenciée en fonction de la typologie des tiers-lieux identifiés. Il faut qu'elle priorise ses actions tant sur les projets qu'elle soutient que sur l'ensemble des leviers qu'il faut actionner pour favoriser leur réussite. Sans cette articulation, la réussite des tiers-lieux et leur développement semblent compromis.

La dynamique des projets sur les territoires montre l'engouement pour de nouveaux modes de travail. Cette dynamique doit trouver un cadre structurant pour qu'elle puisse faire émerger des projets réussis de travail collaboratif.

PARTIE 4 :

ANNEXES

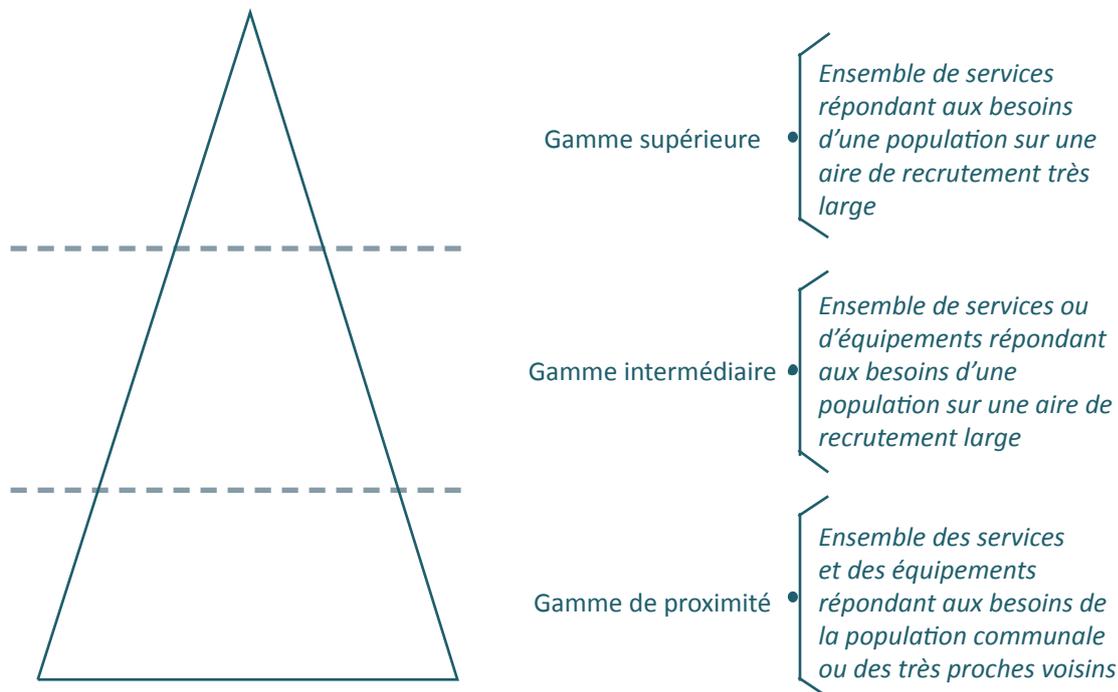
Pour apprécier l'armature territoriale de l'Aquitaine, il nous faut être capables d'identifier les communes qui concentrent les fonctions et leur aire de recrutement, tout en hiérarchisant ces communes selon leur niveau de fonctions.

La base permanente des équipements (BPE) de l'Insee qui recense à la commune une série de services ou d'équipements marchands ou non, de commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement et du tourisme est parfaitement adaptée à ce travail.

L'Insee Nord-Pas-de-Calais a déjà utilisé la BPE en 2008 pour déterminer les polarités sur son territoire. Plus récemment, le département de la Gironde sur cette même approche a réalisé une étude similaire.

Leur méthodologie générale repose sur une grille de lecture fournie par l'Insee des équipements et des services de la BPE qui appartiennent ou non à des gammes. Trois types de gammes sont mis en avant : proximité (21 équipements), intermédiaire (31 équipements) et supérieure (35 équipements). La liste de ces équipements apparaît en annexe 1.

La méthode est assez simple : une commune appartient à une gamme si elle en possède au moins 50% des équipements. La famille d'appartenance finale d'une commune est son niveau de gamme le plus haut.



DORDOGNE (24)	
Pôles supérieurs	Bergerac, Périgueux, Ribérac, Sarlat-la-Canéda
Pôles intermédiaires	Belvès, Boulazac, Brantôme, Coulounieix-Chamiers, Excideuil, Eymet, La Roche-Chalais, Lalinde, Le Bugue, Marsac-sur-l'Isle, Montignac, Montpon-Ménéstérol, Mussidan, Neuvic, Nontron, Saint-Astier, Saint-Cyprien, Terrasson-Lavilledieu, Thiviers, Trélissac
Pôles de proximité	Agonac, Annesse-et-Beaulieu, Atur, Bassillac, Beaumont-du-Périgord, Beynac-et-Cazenac, Bouniagues, Carsac-Aillac, Castelnau-la-Chapelle, Cénac-et-Saint-Julien, Champagnac-de-Blair, Champcevinel, Chancelade, Château-l'Évêque, Cherveix-Cubas, Cognac-sur-l'Isle, Coursac, Cours-de-Pile, Couze-et-Saint-Front, Creysse, Cubjac, Daglan, Domme, Gardonne, Groléjac, Hautefort, Issigeac, Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert, Jumilhac-le-Grand, La Bachellerie, La Coquille, La Douze, La Force, La Tour-Blanche, Lamonzie-Saint-Martin, Lamothe-Montravel, Lanouaille, Le Buisson-de-Cadouin, Le Fleix, Le Lardin-Saint-Lazare, Le Pizou, Lembras, Les Eyzies-de-Tayac-Sireuil, Lisle, Mareuil, Maurens, Mensignac, Mialet, Monpazier, Montcaret, Mouleydier, Négrondes, Notre-Dame-de-Sanilhac, Payzac, Piégut-Pluviers, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Prigonrieux, Razac-sur-l'Isle, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac, Saint-Antoine-de-Breuilh, Saint-Aulaye, Sainte-Alvère, Saint-Front-de-Pradoux, Saint-Geniès, Saint-Julien-de-Lampon, Saint-Laurent-des-Hommes, Saint-Léon-sur-l'Isle, Saint-Méard-de-Gurçon, Saint-Médard-de-Mussidan, Saint-Pardoux-la-Rivière, Saint-Pierre-de-Chignac, Saint-Pierre-d'Eyraud, Saint-Saud-Lacoussière, Salignac-Eyvigues, Sarliac-sur-l'Isle, Savignac-les-Églises, Sigoulès, Siorac-en-Périgord, Sorges, Thenon, Tocane-Saint-Apre, Vanxains, Vélines, Vergt, Verteillac, Villamblard, Villefranche-de-Lonchat, Villefranche-du-Périgord

GIRONDE (33)	
Pôles supérieurs	Arcachon, Bègles, Blanquefort, Blaye, Bordeaux, Bruges, Cenon, Eysines, Gradignan, La Réole, La Teste-de-Buch, Langon, Le Bouscat, Lesparre-Médoc, Libourne, Lormont, Mérignac, Pessac, Saint-André-de-Cubzac, Saint-Médard-en-Jalles, Talence, Villenave-d'Ornon
Pôles intermédiaires	Ambarès-et-Lagrave, Andernos-les-Bains, Arès, Artigues-près-Bordeaux, Audenge, Bazas, Biganos, Bourg, Cadillac, Canéjan, Carbon-Blanc, Castelnau-de-Médoc, Castillon-la-Bataille, Cavignac, Cestas, Coutras, Créon, Floirac, Gujan-Mestras, La Brède, Lacanau, Latresne, Le Haillan, Le Pian-Médoc, Le Taillan-Médoc, Le Teich, Lège-Cap-Ferret, Léognan, Martignas-sur-Jalle, Monségur, Parempuyre, Pauillac, Podensac, Saint-Ciers-sur-Gironde, Sainte-Eulalie, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Jean-d'Ilac, Saint-Loubès, Saint-Seurin-sur-l'Isle, Salles, Sauveterre-de-Guyenne, Soulac-sur-Mer
Pôles de proximité	Abzac, Aillas, Ambès, Arbanats, Arsac, Arveyres, Auros, Avensan, Barsac, Bassens, Baurech, Beautiran, Bégadan, Béguey, Belin-Béliet, Bernos-Beaulac, Berson, Beychac-et-Caillau, Blasimon, Bouliac, Branne, Braud-et-Saint-Louis, Cabanac-et-Villagrains, Cadaujac, Cadillac-en-Fronsadais, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Captieux, Carcans, Carignan-de-Bordeaux, Cartelègue, Castets-en-Dorthe, Castres-Gironde, Caudrot, Cénac, Cérons, Cézac, Cissac-Médoc, Cubnezais, Cubzac-les-Ponts, Cussac-Fort-Médoc, Étauliers, Fargues-Saint-Hilaire, Fronsac, Gaillan-en-Médoc, Galgon, Gauriac, Gauriaguet, Génissac, Gensac, Gironde-sur-Dropt, Gornac, Grayan-et-l'Hôpital, Grignols, Guîtres, Hostens, Hourtin, Illats, Izon, Jau-Dignac-et-Loirac, La Lande-de-Fronsac, La Sauve, Lagorce, Lamarque, Lamothe-Landerron, Landiras, Langoiran, Lanton, Laruscade, Le Barp, Le Porge, Le Verdon-sur-Mer, Les Artigues-de-Lussac, Les Billaux, Les Églisottes-et-Chalaires, Listrac-Médoc, Ludon-Médoc, Lugon-et-l'Île-du-Carnay, Lussac, Macau, Maransin, Marcheprime, Margaux, Marsas, Martillac, Mios, Montagne, Montussan, Mouliets-et-Villemartin, Moulis-en-Médoc, Moulon, Noaillan, Pellegrue, Peujard, Pineuilh, Pomerol, Pompignac, Portets, Préchac, Preignac, Prignac-et-Marcamps, Pugnac, Puisseguin, Pujols, Queyrac, Quinsac, Rauzan, Reignac, Rions, Roaillan, Sadirac, Saint-Aubin-de-Blaye, Saint-Aubin-de-Médoc, Saint-Avit-Saint-Nazaire, Saint-Caprais-de-Bordeaux, Saint-Christoly-de-Blaye, Saint-Denis-de-Pile, Sainte-Hélène, Saint-Émilion, Saint-Estèphe, Sainte-Terre, Saint-Germain-d'Esteuil, Saint-Germain-du-Puch, Saint-Gervais, Saint-Laurent-d'Arce, Saint-Laurent-Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Macaire, Saint-Magne, Saint-Magne-de-Castillon, Saint-Médard-de-Guizières, Saint-Médard-d'Eyrans, Saint-Morillon, Saint-Pierre-d'Aurillac, Saint-Quentin-de-Baron, Saint-Savin, Saint-Selve, Saint-Seurin-de-Cursac, Saint-Sulpice-de-Faleyrens, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Saint-Symphorien, Saint-Vivien-de-Médoc, Saint-Yzan-de-Soudiac, Salignac, Salleboeuf, Saucats, Soussans, Targon, Teuillac, Toulence, Tresses, Vayres, Vendays-Montalivet, Verdelaix, Villandraut, Yvrac

LANDES (40)	
Pôles supérieurs	Aire-sur-l'Adour, Biscarrosse, Dax, Mont-de-Marsan
Pôles intermédiaires	Capbreton, Hagetmau, Labenne, Labouheyre, Mimizan, Montfort-en-Chalosse, Morcenx, Mugron, Parentis-en-Born, Peyrehorade, Pouillon, Roquefort, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Sever, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Tartas, Villeneuve-de-Marsan
Pôles de proximité	Amou, Angresse, Azur, Bénesse-Maremne, Brocas, Castets, Cazères-sur-l'Adour, Doazit, Eugénie-les-Bains, Gabarret, Geaune, Grenade-sur-l'Adour, Habas, Herm, Heugas, Hinx, Labastide-d'Armagnac, Labatut, Labrit, Léon, Lesperon, Linxe, Lit-et-Mixe, Magescq, Méès, Messanges, Mimbaste, Moliets-et-Maa, Narrosse, Oeyreluy, Ondres, Onesse-et-Laharie, Pissos, Pomarez, Pontenx-les-Forges, Pontonx-sur-l'Adour, Port-de-Lanne, Rion-des-Landes, Rivière-Saas-et-Gourby, Sabres, Sainte-Eulalie-en-Born, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Julien-en-Born, Saint-Justin, Saint-Lon-les-Mines, Saint-Martin-de-Hinx, Saint-Martin-d'Oney, Saint-Perdon, Saint-Vincent-de-Paul, Samadet, Sanguinet, Saubion, Saubrigues, Saubusse, Saugnac-et-Cambran, Seignosse, Sore, Soudouze, Tercis-les-Bains, Tosse, Vielle-Saint-Girons, Vieux-Boucau-les-Bains, Ychoux, Ygos-Saint-Saturnin

LOT ET GARONNE (47)	
Pôles supérieurs	Agen, Marmande, Tonneins, Villeneuve-sur-Lot
Pôles intermédiaires	Aiguillon, Bias, Boé, Bon-Encontre, Castelculier, Casteljaloux, Castillonès, Duras, Fumel, Lavardac, Le Passage, Miramont-de-Guyenne, Monflanquin, Nérac, Sainte-Bazeille, Sainte-Livrade-sur-Lot, Saint-Sylvestre-sur-Lot, Villerséal
Pôles de proximité	Allemans-du-Dropt, Astaffort, Barbaste, Beaupuy, Beauville, Brax, Bruch, Buzet-sur-Baïse, Cancon, Casseneuil, Castelmoron-sur-Lot, Caudecoste, Clairac, Cocumont, Colayrac-Saint-Cirq, Damazan, Foulayronnes, Fourques-sur-Garonne, Francescas, Gontaud-de-Nogaret, Houeillès, Lacapelle-Biron, Lafox, Laplume, Laroque-Timbaut, Lauzun, Layrac, Le Mas-d'Agenais, Le Temple-sur-Lot, Lédat, Lé vignac-de-Guyenne, Meilhan-sur-Garonne, Mézin, Monbahu, Monclar, Monsempron-Libos, Montayral, Penne-d'Agenais, Pont-du-Casse, Port-Sainte-Marie, Prayssas, Pujols, Puymirol, Roquefort, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Saint-Hilaire-de-Lusignan, Saint-Pardoux-Isaac, Sauveterre-la-Lémance, Sérignac-sur-Garonne, Seyches, Sos, Tombeboeuf, Tournon-d'Agenais, Vianne, Virazeil

PYRENEES ATLANTIQUES (64)	
Pôles supérieurs	Anglet, Bayonne, Biarritz, Hendaye, Oloron-Sainte-Marie, Orthez, Pau, Saint-Jean-de-Luz
Pôles intermédiaires	Artix, Arudy, Arzacq-Arraziguët, Bidart, Billère, Bizanos, Boucau, Cambo-les-Bains, Ciboure, Gan, Garlin, Hasparren, Jurançon, Lembeye, Lescar, Lons, Mauléon-Licharre, Monein, Morlaàs, Mourenx, Navarrenx, Nay, Pontacq, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, Saint-Pierre-d'Irube, Salies-de-Béarn, Sauveterre-de-Béarn, Serres-Castet, Ustaritz
Pôles de proximité	Ahetze, Ainhoa, Aramits, Arbonne, Arbus, Arcangues, Arette, Arthez-de-Béarn, Artiguelouve, Ascain, Assat, Asson, Baigts-de-Béarn, Barcus, Bardos, Bassussarry, Bedous, Bénéjacq, Bidache, Bidos, Boeil-Bezing, Bordes, Bougarber, Briscous, Bruges-Capbis-Mifaget, Carresse-Cassaber, Coarraze, Denguin, Espelette, Gelos, Ger, Guéthary, Idron, Irissarry, Itxassou, La Bastide-Clairence, Lagor, Lahonce, Laroin, Larressore, Laruns, Lasseube, Ledeuix, Lée, Lestelle-Bétharram, Louvie-Juzon, Maslacq, Mazères-Lezons, Mazerolles, Montardon, Montaut, Mouguerre, Navailles-Angos, Ogeu-les-Bains, Ossès, Ousse, Pardies, Poey-de-Lescar, Puyoô, Saint-Étienne-de-Baïgorry, Saint-Pée-sur-Nivelle, Sare, Sault-de-Navailles, Sauvagnon, Serres-Morlaàs, Soumoulou, Souraïde, Tardets-Sorholus, Thèze, Urcuit, Urrugne, Urt, Villefranque



Agence d'Urbanisme
Atlantique & Pyrénées

Petite caserne
2 allée des platanes - BP 628
64 106 Bayonne Cedex
Tél. 05 59 46 50 10

4 rue Henri IV
Porte J
64 000 Pau
Tél. 05 33 64 00 30

www.audap.org

